

L'AS DE PIQUE vous dit:
La plus grande péninsule du monde est l'Arabie avec une superficie d'environ 3,250,000 Km² (1,250,000 milles²).
(Extrait du Livre des Records de Noël - Laval)

Distilleries Melville Ltée, Laval, Qué.

LE SOLEIL

128 PAGES 8 CAHIERS

QUEBEC, MERCREDI 8 JUIN 1977

81e ANNEE, No 137 PRIX 25¢

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376, du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

à lire



La Grande-Bretagne en liesse

Un total de 500,000,000 de téléspectateurs ont vu la Grande-Bretagne célébrer le 25e anniversaire du règne d'Elizabeth II. **page 6-1**

Plus de gardiens que de détenus

Une réforme complète du service des pénitenciers s'impose dans les plus brefs délais, soutient un rapport déposé aux Communes. **page A-12**

Entente de principe à la SQ

Un accord de principe est intervenu entre les autorités de la Sûreté du Québec et l'Association des policiers provinciaux concernant la patrouille à deux et le mode de compensation des journées de travail perdues lors de la grève d'avril. **page B-1**

A la conquête d'un marché

Un fleuriste de Saint-Pascal de Kamouraska désire s'attaquer à un marché qui est dominé par les Italiens, la production des fleurs de bois. **page E-1**

Tremblay veut jouer à l'automne

Le défenseur Jean-Claude Tremblay a confié à Claude Larochelle qu'il voulait poursuivre sa carrière de hockeyeur à l'automne, malgré l'ablation d'un rein. **page C-2**

Plus de \$3 millions non réclamés

Les soldes non réclamés dans les banques à charte canadiennes s'élevaient à près de \$3.1 millions au 31 décembre 1976, comparativement à \$2.3 millions l'année précédente. **page E-5**

La fusion LNH-AMH est imminente

A la réunion des magnats de la Ligue nationale à Montréal, le vent a tourné pour une expansion en faveur de certaines équipes de l'AMH. **page C-1**

Faites ce que je dis et non pas ce que je fais



Otto Lang

TORONTO (d'après PC) — M. Otto Lang, le ministre fédéral des Transports, a bénéficié d'un voyage gratuit Ottawa-Hamilton, à bord d'un avion de Nordair, le premier juin, pour aller prononcer une conférence dans cette ville.

Même s'il ne possède pas de "passe" de la société Nordair, Lang n'a pas eu à payer son billet, la compagnie ayant jugé d'agir ainsi. Le prix normal du billet aller simple Ottawa-Hamilton est de \$45, en plus de la taxe d'aéroport de \$3.60.

Dans sa conférence, Lang a déclaré que les gens qui utilisent les services de transport publics devraient payer leur déplacement. Par la suite, il a dit à un journaliste qu'il ne voyait pas de contradiction entre son geste et ses propos.

ce soir

TELEVISION: "La folle de Chaillet", un long métrage présenté au canal 4, à 20h. Baseball, à 19h30, au canal 11. Les Expos affrontent les Braves d'Atlanta au stade olympique.

météo

Pluie intermittente ou bruite passagère. Vents intermittents. Aperçu pour demain: nuageux avec quelques averses.

Détails, page H-5

sommaire

A Québec aujourd'hui D-16
Annonces classées H-5 à H-15
Arts et lettres D-16 à D-19
Bridge H-8
Consommation E-8
Décès H-16
Economie-finances E-1 à E-5
Feuilleton H-9
Hier et aujourd'hui G-1 à G-11
Horoscope H-10
Information régionale B-2
Monsieur Québec A-7
Mot mystère H-11
Mots croisés H-6
Page documentaire A-5
Patron H-7
Sport C-1 à C-8
Télévision D-18

L'étude des mémoires limitée à 90 minutes

par Raymond GIROUX

Après une bataille de procédure qui a duré presque toute la journée, la Commission parlementaire qui est chargée d'étudier les mémoires relatifs à la Charte du français en est finalement venue à la conclusion de limiter l'étude de chacun des travaux présentés par le public à 90 minutes.

Amendements, sous-amendements, vœux, suggestions et souhaits, en effet ont fait poireauter pendant de nombreuses heures les trmoins prêts à déposer leur opinion devant les 19 membres de la Commission parlementaire sur la Charte du français, qui entreprenait ses travaux, hier, au Salon rouge de l'Assemblée nationale.

La guerre de procédure a duré jusqu'à la soirée et s'est terminée par une alliance tactique des plus réussies entre le député Fabien Roy et le Parti québécois qui en sont venus à un compromis que l'Union nationale ne pouvait vraiment pas refuser, tout comme le député libéral Fernand Lalonde d'ailleurs.

Mais les trois autres libéraux, Mme Lavoie-Roux, et MM. Ciaccia et Saint-Germain se sont opposés pour une

question de principe à voir le temps de chaque déposition limité à 90 minutes, le tout sous l'oeil amusé des péquistes bien fiers de leur coup.

L'affrontement avait débuté au cours de l'avant-midi alors que le député de Taschereau, M. Richard Guay, proposa que chaque intervenant comparaisse durant une heure, selon les anciennes règles de procédure en vigueur notamment lors du débat sur la loi 22, en 1974.

Mais se portant à la rescousse des droits individuels qu'il jugeait violés, le libéral John Ciaccia s'opposa à toute contrainte, se ralliant toutefois à une première suggestion de son confrère Fernand Lalonde qui proposa des interventions de deux heures.

Après des échanges acerbes, M. Camil Samson emporta une manche en obtenant une rencontre de tous les partis au cours de la relâche du dîner, mais aucun accord ne se révéla alors possible.

A la reprise, M. Fabien Roy proposa cependant le compromis dont il avait accouché en négociant avec les députés péquistes dans l'intimité. Chaque témoin disposera ainsi d'une période de 20 minutes pour lire son message, puis sera interrogé pendant 30 minutes par les députés péquistes, 20 par les libéraux, 10 par les unionistes, tandis que MM. Roy et Samson jouiront de 5 minutes chacun.

Les libéraux se sont par la suite défendus de tenter un "filibuster", soit la tactique qui consiste à utiliser tout le temps qui est permis dans le cadre d'un débat, et se sont limités à présenter deux autres motions. La première, acceptée, permet à tout député de s'exprimer au sein de la commission même s'il n'est pas membre à titre permanent.

La seconde motion, qui voulait obliger la commission à écouter les 200 mémoires qui lui étaient présentés, a été déclarée irrecevable par le

président, M. Jean-Guy Cardinal, qui a d'ailleurs démontré un très bon contrôle de la situation et qui s'était visiblement préparé à toutes les éventualités.

Cette longue querelle technique a permis à un seul témoin de présenter son mémoire, alors que l'ordre du jour prévoyait cinq interventions, et l'heure tardive n'a pas permis au Dr Jean-François Saucier, de Montréal, de bénéficier de toute l'attention qu'il aurait peut-être souhaitée de la part des députés.

Dans sa courte intervention, le Dr Saucier a proposé au gouvernement de rétablir le libre choix de l'école pour les immigrants anglophones des autres provinces, mais à la condition que les droits des francophones de ces provinces soient respectés.

La commission doit poursuivre son travail aujourd'hui en recevant quatre patients témoins qui auront dû passer bien involontairement une nuit dans les murs de la vieille capitale en songeant aux bienfaits du parlementarisme québécois...

Autres nouvelles en pages A-2 et E-19

LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE



Le Soleil, André Boucher

Exaspéré par des débats de procédure qu'il a juste eu le temps de qualifier de ridicules, un témoin trop impatient de livrer son message à la Commission parlementaire responsable du projet de Charte du français, M. Roger Julien, a vite fait de retourner à son siège sous la pression "amicale" des employés qui assurent la sécurité de l'Assemblée nationale.

Dorénavant le Québec ne cédera plus de territoire à l'Etat fédéral

par Micheline PARADIS

Il n'est plus question que le gouvernement du Québec cède des parcelles de son territoire au fédéral.

C'est là l'essentiel d'un mémoire que le Comité permanent d'aménagement et de développement et qui doit aujourd'hui passer l'étape du Conseil des ministres.

Cette décision qui a reçu l'adhésion des sept ministres qui siègent statutairement sur ce comité, a été rendue publique hier par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, au cours de l'étude en commission des crédits de son ministère. M. Morin avait d'ailleurs été expressément invité à participer à la réunion du comité.

La conséquence la plus immédiate de cette nouvelle "politique" est à toutes fins utiles de rendre impossible la répétition des scénarios de Mirabel, Forillon ou du Parc La Mauricie...

Plus près de nous encore, cela signifie que l'aménagement du Parc Saguenay par le fédéral n'aura pas lieu... Le gouvernement d'Ottawa qui semble lui aussi avoir pris ses distances à l'endroit de ce projet, ne sera probablement pas surpris.

Le document, selon des sources fiables, serait ainsi fait qu'il ne condamnerait pas nécessairement la cession de territoire mais l'assortirait de conditions tellement strictes et précises qu'à toutes fins utiles le résultat serait le même.

Le document que dans certains milieux gouvernementaux on appelle "un code" stipulerait la superficie du territoire à concéder, le temps et les fins d'utilisation. Et, s'inspirant directement du Livre vert sur le bien-foncier, il ne serait pas exclu qu'il y ait rétrocession des terres concédées si les fins poursuivies n'étaient pas respectées.

Pour citer un exemple, le gouver-

nement québécois pourrait entériner un "code" contraignant même les commissions scolaires ou les municipalités, par exemple, à céder un terrain au gouvernement d'Ottawa pour l'érection d'un bureau de poste, et à reprendre ses droits de propriété si jamais ce bureau de poste venait à fermer ses portes.

La philosophie qui sous-tend une telle démarche s'inspire du principe

de "l'inaliénabilité du sol public" en vertu duquel le gouvernement "loue le sol" et exerce un contrôle sur l'usage qu'on en fait. Le gouvernement Bourassa avant la défaite du 15 novembre dernier, en était rendu là, semble-t-il, notamment au niveau de l'implantation de nouveaux parcs fédéraux au Québec. Et, il semble qu'Ottawa s'attendait également à ce que le gouvernement québécois accouche de certaines normes sur le sujet.

Notons par ailleurs que si Ottawa et Québec ont signé trois ententes auxiliaires sur l'accès aux ressources forestières, le développement agricole et les axes routiers prioritaires, il en reste encore trois autres à parapher.

Elles portent sur l'infrastructure industrielle, le développement minéral et le tourisme. Dans ces trois cas, le Québec a déposé toutes ses demandes et le ministre responsable, M. Jacques Léonard a toute autorisation du Cabinet des ministres de les signer.

Le dernier volet, celui du tourisme, demande cependant d'être davantage déblayé parce que le gouvernement fédéral n'a pas encore défini son contenu. Mais le gouvernement du Québec, en présentant ses projets de développement, semble assuré de rentrer dans les catégories administratives fédérales.

Ajoutons enfin que ces ententes auxiliaires se greffent sur l'entente-cadre de 1974 et qu'elles valent pour une durée de cinq ans.

A ne pas manquer dans LE SOLEIL

Qu'est-ce qui distingue, bien concrètement pour l'assuré, le régime d'assurance-automobile proposé par le ministre Lise Payette des polices d'assurance existantes? Cela coûtera-t-il plus cher ou moins cher? Quels sont les bons et mauvais côtés de la réforme conçue par le ministre des Institutions financières, coopératives et consommateurs? C'est à ces questions que ré-

pondra une série de trois articles commençant demain dans LE SOLEIL. Vulgarisés dans le but de démêler un peu tout le monde sur ce sujet très complexe, les articles seront signés par un spécialiste en la matière, Michel Giasson, diplômé en administration, actuaire et responsable du programme de l'enseignement de l'assurance à la Faculté des Sciences de l'administration de l'université Laval.

LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE



Le Soleil, André Boucher

Lors d'un moment de repos de la commission parlementaire sur la Charte du français, plusieurs députés péquistes échangent leurs opinions. Au premier plan, Jean-François Bertrand, député de Vanier, discute avec Jean-Guy Cardinal, vice-président de l'Assemblée nationale tandis qu'au deuxième plan, le ministre de l'Éducation Jacques-Yvan Morin fait le point avec le leader parlementaire de son parti, Robert Burns, et le parrain du projet de loi no 1, Camille Laurin. MM. Burns et Morin ne font pas partie de cette commission parlementaire.

Laurin reste souple sur la forme mais ferme sur le fond du débat

par Raymond GIROUX

Souple sur la forme mais toujours ferme sur le fond du débat, le parrain de la Charte de la langue française, M. Camille Laurin, a répété hier soir son intention de "donner à la loi tous les instruments nécessaires à la réalisation de (ses) objectifs" en se disant assuré que le "peuple du Québec ne nous pardonnerait pas de troquer un progrès réel et nécessaire contre des vœux pieux".

Le ministre d'État au développement culturel inaugurerait alors, hier soir, les vrais débats de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi numéro un rendu public le 27 avril dernier après de longues heures de discussions procéduraires qui ont à la fois isolé et divisé les représentants du Parti libéral.

M. Laurin s'est une fois de plus réjoui de l'accord quasi unanime qu'il a dit avoir trouvé dans la population au cours de sa tournée, et a profité de l'occasion pour corriger la mauvaise impression créée par son appréciation "d'inféodés à l'establishment anglophone" portée à l'endroit de 328 signataires d'une pétition opposée à son projet.

Le ministre s'est en effet attiré la réprobation de nombreux milieux pour la dureté de sa réaction en fin de semaine dernière, et il a cru bon de juger le geste de façon plus positive, considérant que leur accord aux grands objectifs de la charte constituait le signe d'une évolution majeure

au Québec, surtout de la part de "citoyens venant de milieux aussi conservateurs et généralement réfractaires aux changements".

Pour M. Laurin, dont l'intervention préparée à l'avance a été réécrite au cours de la journée, "certaines positions des plus fondamentales sont désormais acquises et se situent au-dessus de tout débat".

En réponse au ministre, le député libéral de L'Acadie a affirmé que les objectifs majeurs de la charte étaient déjà contenus dans la loi 22, et se demande pourquoi le gouvernement péquiste a décidé de recommencer tout le débat après seulement trois ans.

"Avez-vous des données nouvelles?" a demandé Mme Thérèse Lavoie-Roux, répondant elle-même qu'il aurait d'abord fallu analyser de près les effets réels de la loi 22. A ses yeux, il faudrait plutôt étudier le chapitre de cette loi qui porte sur la langue d'enseignement, dont elle reconnaît l'ambiguïté.

Le porte-parole libéral en matière d'éducation a de plus cité l'exemple des présumés progrès du français à Montréal pour demander à M. Laurin quelle valeur il reconnaissait exactement aux méthodes coercitives alors que dans son esprit, la concertation offre plus de chances de succès.

Mme Lavoie-Roux a également réitéré le souhait déjà formulé par le Parti libéral que le gouvernement

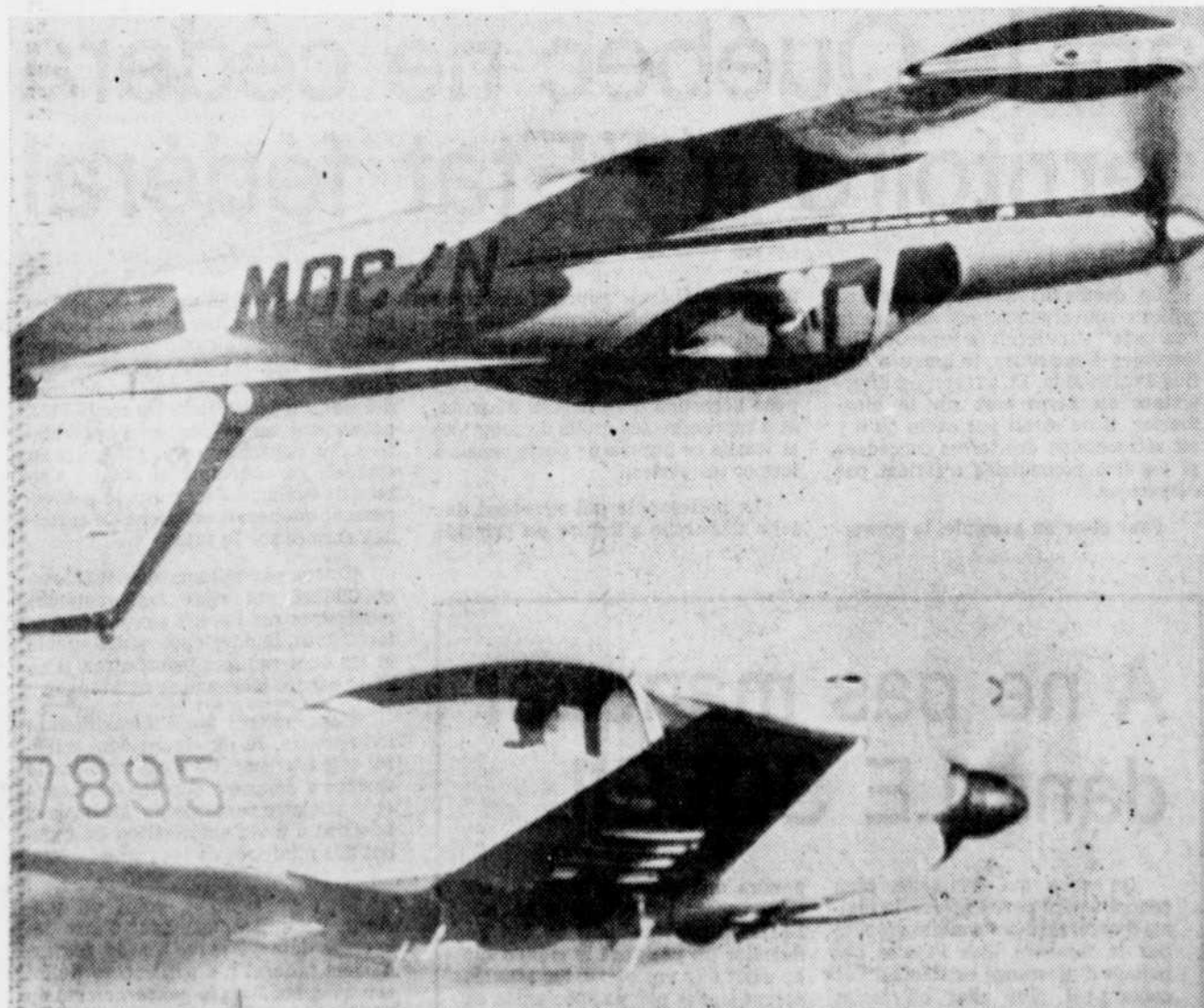
scinde le projet de loi dans le but de régler le chapitre sur l'éducation à temps pour la rentrée de septembre, et d'attendre un plus grand consensus avant de voter les autres dispositions de la charte.

Du côté de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron s'est contenté de répéter les deux grands principes de sa politique linguistique, soit la prééminence du français et le respect des droits de la communauté anglophone dans le cadre d'un discours de style "peace and love", dans le vocabulaire coulant qui enrobe souvent ses grandes déclarations de principes.

A suivi le chef unioniste celui qui sera peut-être son futur leader parlementaire, s'il faut en croire un quotidien montréalais, soit le député créditiste Camil Samson qui a invité le gouvernement à "ne pas perdre les pédales" en voulant aller trop vite.

Le seul député péquiste de l'Assemblée nationale a clos la ronde des discours préliminaires en s'opposant formellement à la création de tout nouvel organisme de contrôle de la langue. M. Fabien Roy accuse le gouvernement de vouloir ajouter encore "quelques mailles à la chaîne bureaucratique et technocratique qui étouffe déjà notre société et qui emprisonne la vie des Québécois".

Selon le député de Beauce-Sud, "nous aurons un jour la surprise de constater qu'il y a plus d'inspecteurs que d'inspectés"...

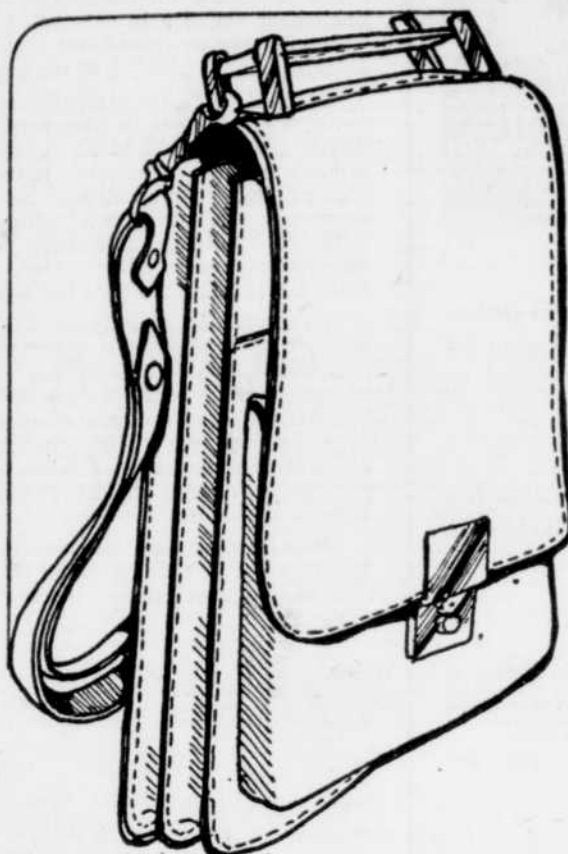


Le monde à l'envers

Larry Kingry et Harry Shepard sont tous deux copilotes pour une importante compagnie d'aviation américaine. Dans leurs moments de loisirs, ils participent à des spectacles aériens. Nous les voyons ci-dessus dans un exercice de routine au-dessus de l'aéroport Aeroflex, près de Hanover, dans le New Jersey.

DIMANCHE 19 JUIN LA FÊTE DES

PAPAS



bandoulière de cuir

Compartmenté dans un cuir souple, son sac prend la bandoulière ou la main. Exclusif de France, \$115.



sa chemise multi-lignes

Habillée par Hathaway. Semi-ajustée, elle se rit des faux plis! Bleu sur blanc, 14 1/2 à 16 1/2, \$20.



son chandail se câble

Exclusif d'Angleterre en pure laine... aérée pour l'été. Ras-du-cou en bleu ou ivoire. P.M.G.T.G., \$40.



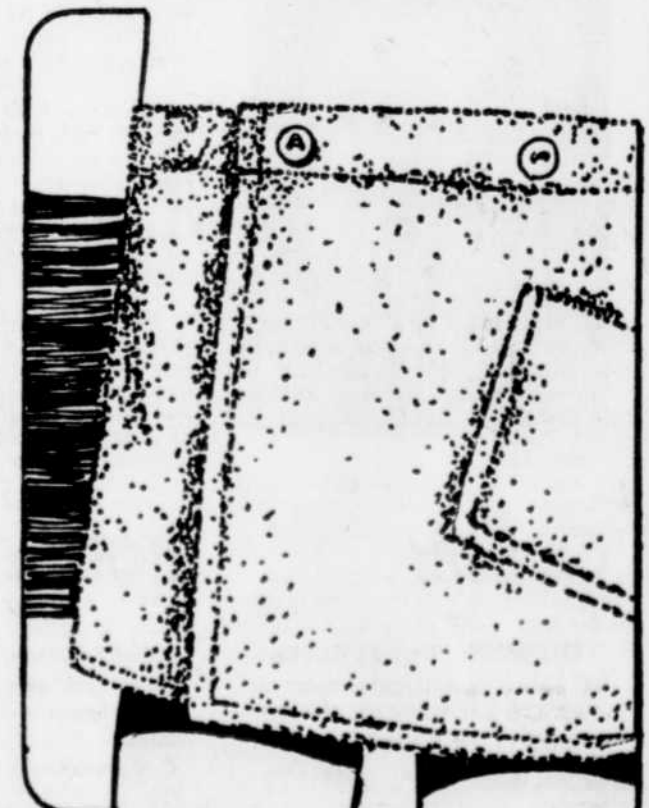
son chemisier ultra-suède

Une veste taillée droite dans l'ultra-suède. Garde son naturel... lavage après lavage. Beige, 36 à 44, \$200.



son maillot-tout coton

Simplement frais dans son coton. Suit les mouvements... et les couleurs d'été. Exclusif de France, \$10.



sa serviette sauna

Un confortable pagne en ratine de coton. Bande élastique au dos... taille unique pour tous. \$13.

SIMONS

place de l'hôtel-de-ville / place sainte-toy, heures d'ouverture: lundi, mardi, merc., 9h.30 à 17h.30; jeudi, vend., 9h.30 à 21h.; sam., 9h.30 à 17h.

Un jour de vacances en autobus pour 70 cents

par Tom FRECHETTE

Les familles québécoises les moins fortunées peuvent se permettre maintenant de bénéficier d'un voyage de vacances à partir de 70 cents, soit le tarif régulier d'un aller-retour en autobus.

Cette aubaine est offerte par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) qui a prévu un programme de vie en plein air durant la saison estivale à la portée de toutes les bourses.

Les vacanciers en autobus pourront tirer avantage d'activités en plein air, comme un pique-nique, du golf, une balade, du canotage, une excursion, un spectacle et même de la gastronomie.

En mettant de l'avant ce projet de parcours-vacances, la CTCUQ veut démontrer la fausseté de la croyance populaire qu'il n'y a pas de vacances sans le recours à l'automobile.

Ce préjugé sera combattu par une campagne de sensibilisation sous le thème "Vacances", qui commencera le 18 juin dans les autobus et aux kiosques d'information de la CTCUQ.

A la suite d'une demande à ces kiosques, les vacanciers n'ont qu'à

arborer un macaron sur lequel est écrit: "Je Parcours-Vacances" et ils peuvent ensuite monter à bord d'un autobus à une destination de vacances.

17 parcours

Ces vacanciers peuvent apporter avec eux un panier à pique-nique, un sac de golf, un havresac, des raquettes de tennis, sans les avoir tous à la fois.

De plus ils ne sont pas soumis à suivre une seule destination. Au contraire, ils pourront choisir dans un éventail d'un grand nombre d'options.

Le parcours-soleil prévoit des visites à la Place royale, au parc Cartier-Brébeuf et à Bois-de-Coulonges avec des stages plus ou moins prolongés selon les désirs de chaque vacancier.

Il y aura aussi des parcours pour les amateurs des sports et les amateurs de la belle nature. Des parcours-balades seront également à la disposition des personnes qui s'intéressent à l'histoire de la région de Québec et veulent redécouvrir des sites admirables et ses lieux historiques. Ils auront alors le choix entre 11 parcours différents.

Les intéressés peuvent obtenir plus de renseignements en s'adres-

sant aux kiosques de la CTCUQ, situés au mail Saint-Roch, à Place Québec et à Place Laurier.

Retour au travail au Conseil des loisirs

par J.-Jacques SAMSON

Les 28 employés syndiqués du Conseil des loisirs de la région de Québec (CLRQ) ont repris le travail, hier midi, en vertu d'un protocole de retour au travail, convenu après un lock-out de 53 jours.

Les nouveaux administrateurs du CLRQ et les représentants du syndicat, affilié à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ont signé un protocole de négociations intensives pour le renouvellement du contrat collectif des employés.

Le protocole de retour au travail prévoit que les employés recevront 50 pour cent de leur salaire régulier pour la période du lock-out.

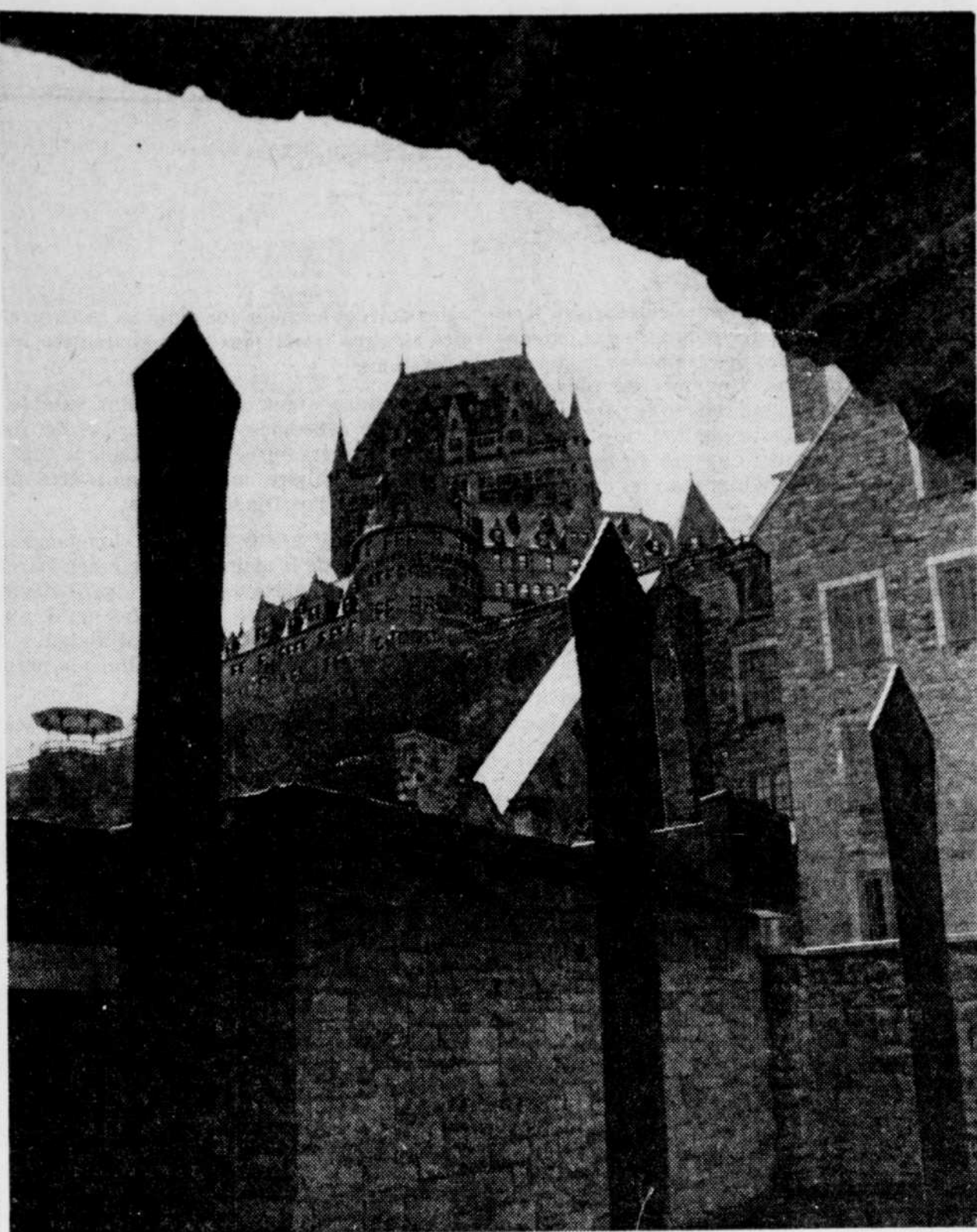
Les syndiqués avaient certifié, quelques jours après que le CLRQ eut fermé ses portes, le 15 avril, qu'il n'était pas question pour eux de rentrer au travail avant la signature d'une convention collective. Ils ont expliqué hier que l'attitude positive des nouveaux administrateurs les avait incités à réviser leurs positions.

Les demandes initiales des syndiqués du CLRQ rejoignent les conditions salariales et de travail en vigueur dans la fonction publique québécoise et une nouvelle définition des tâches.



VACANCES! À PARTIR DE 70 CENTS!! ALLER-RETOUR!!!

Le dépliant de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec est haut en couleurs et alléchant.



Présence du passé

Le Soleil, Reynald Lavioie

Vieille capitale, ville de contradictions... Où est le vieux, où est le neuf? Ces murs du quartier de la Place Royale ont une bien plus vieille histoire que le Château Frontenac, tout en haut. Mais cette Place Royale n'est qu'une reconstitution en train de se faire, alors que le Château se dresse là depuis le début du siècle... Car Québec appartient au passé, ou si l'on préfère, le passé appartient à Québec de multiples manières...

Effondrement dans le port de Baie-Comeau

La Davie gagnante après 17 ans de procès

par J.-Claude RIVARD

La Cour suprême du Canada a mis fin à dix-sept ans de procès en exonérant la Davie Shipbuilding, de Lauzon, de toute responsabilité au sujet de l'effondrement d'une partie des aménagements portuaires de Baie-Comeau en 1960.

Cinq juges ont en effet rendu un jugement unanime qui favorise cette dernière et qui entraîne des conséquences économiques qui voisinent les \$11 millions, selon les procureurs de la Davie, Mes Ross Drouin et Gilles Charest, de Québec.

L'issue majeure de l'affaire se situe principalement au niveau de la jurisprudence, a pour sa part, précisé Me Charest. Le jugement de la Cour suprême modifie intégralement la portée du code civil québécois au sujet de

la responsabilité professionnelle des entrepreneurs et des architectes affectés à la surveillance de chantiers de construction.

Désormais, il ne sera plus possible de poursuivre un tel entrepreneur ou un tel architecte, dans un délai de cinq ans, advenant l'apparition de défauts cachés, s'il est établi qu'il y a eu faute de la part du propriétaire, déclare Me Charest.

Celui-ci, un avocat de 32 ans qui en était à sa première expérience dans la Cour suprême (également le plus jeune juge municipal du Québec), estime que la portée de ce jugement pourrait être excessivement importante, en matière d'exonération professionnelle, pour les architectes, les ingénieurs, les entrepreneurs, leurs associations ainsi que leurs assureurs.

Des conséquences inverses pourraient affecter les propriétaires d'imposants chantiers, possédant leurs propres services de génie et d'architecte, à commencer par les gouvernements provincial et fédéral, estime-t-il.

Effondrement d'un hangar

Depuis plus de quinze ans, une vingtaine de compagnies se poursuivaient mutuellement, dans plusieurs districts judiciaires de la province à propos des "problèmes" survenus en 1960 aux aménagements portuaires de Baie-Comeau.

Les contrats ont été accordés au cours des années 1950 par la Cargill Grain Co. Ltd, une filiale de la firme américaine Cargill Inc. pour la construction d'un super-entrepôt à grains, à Baie-Comeau. Cet entrepôt devait être réalisé au moyen de méthodes de

construction révolutionnaires, une structure en forme d'arche et de parois à gradins remplaçant le conventionnel entrepôt à parois verticales.

La Davie Shipbuilding Ltd et la Foundation Co. Ltd étaient au nombre des contractants.

En août 1960, l'entrepôt numéro un s'effondra partiellement ce qui donna lieu à plusieurs poursuites judiciaires, dans différents districts du Québec, contre les constructeurs impliqués.

Le 10 mars 1970, le juge Paul Lesage s'est prononcé à Québec dans l'un de ces dossiers: la Davie Shipbuilding Ltd a été condamnée à supporter l'entière responsabilité des dommages, au sujet de l'effondrement de l'entrepôt.

L'affaire rebondit subséquemment en Cour d'appel où, le 27 novembre 1974, la responsabilité de la Davie et de la Foundation furent coupées de moitié.

L'affaire fut après coup soumise à la Cour suprême, laquelle a rendu jugement, le 31 mai.

Le droit

L'article 1688 du Code civil avait toujours reconnu la responsabilité totale d'un entrepreneur général et d'un architecte surveillant les travaux d'un chantier, en regard des vices de construction apparaissant à l'intérieur d'un délai de cinq ans.

Cette fois, la Cour suprême les a totalement exonérés de responsabilités, à cause d'un concept juridique tout nouveau: "la faute du propriétaire", c'est-à-dire la faute constatée dans les connaissances techniques du propriétaire d'un édifice.

Dans l'espèce, Cargill Grain disposait d'un département de génie et de recherches. La structure des édifices du port de Baie-Comeau et leur méthode de construction avaient fait l'objet d'une invention tenue secrète et au

sujet de laquelle un brevet ne fut, en définitive accordé qu'en 1962.

Le juge DeGrandpré rallie l'opinion de ses collègues les juges Laskin, Pigeon, Dickson, Beetz, en affirmant: "Si l'expérience et les connaissances techniques en la matière d'un propriétaire sont très grandes et surclassent celles des exécutants (architecte et entrepreneur), la responsabilité de ceux-ci sera entièrement écartée. Si par ailleurs, l'expérience et les connaissances du propriétaire sont à peu près l'équivalent de celles des exécutants, leur responsabilité ne sera que mitigée, bien entendu à la condition que ceux-ci ne se soient volontairement fermés les yeux sur les erreurs du propriétaire".

Le juge DeGrandpré va même jusqu'à ajouter: "Dans un tel contexte, je n'ai pas d'hésitation à conclure qu'en droit, le propriétaire a une expérience telle qu'il ne peut pas, si ses données sont fautives, en faire supporter les conséquences par son ingénieur ou encore moins par son entrepreneur.

Le gouvernement fédéral ouvre l'oeil sur le trafic fluvial

Le capitaine d'un navire étranger a été condamné, hier, à \$200 d'amende pour avoir négligé d'identifier sa présence, à quatre reprises, dans le golfe Saint-Laurent, au cours de la journée de lundi.

C'est là l'une des conséquences de la décision prise par le gouvernement fédéral d'intensifier sa surveillance sur la navigation fluviale au Québec, au sujet des navigateurs qui négligent de signaler leur présence aux postes de pilotage échelonnés le long du golfe et du fleuve Saint-Laurent.

Le navire "Briam Esperanza", affrété en Grèce, battant pavillon libérien et dirigé par un capitaine égyptien, avait omis de se conformer au règlement fédéral concernant la navigation sur le Saint-Laurent, en ne signalant pas sa présence dans le golfe, lorsque sa présence fut constatée au large de Pointe-au-Père.

La peine maximale pour une infraction du genre est une amende de \$500. Le juge Gilles Carle a imposé, hier, une amende de \$200 en tenant compte du fait qu'il ne s'agissait pas d'une récidive.

C'est à la suite de plaintes répétées de navigateurs habitués à circuler sur le Saint-Laurent que le gouvernement fédéral aurait finalement voté les crédits nécessaires à une meilleure surveillance de la Voie maritime, a révélé, hier, le procureur fédéral Michel Boucharde.

On aurait établi que 80 pour cent des navires circulant sur le fleuve négligeaient de signaler leur présence aux postes de pilotage de Sept-Îles, Pointe-des-Monts, Pointe-Manicouagan, Pointe-à-Michel, Pointe-à-Boisvert et Les Escoumins. L'apparition imprévue d'océaniques émergeant à tout moment du brouillard

avait fini par devenir un motif de courroux pour les capitaines de navires filant légalement leur chemin, en sens inverse d'eux, explique le procureur.

Soit dit en passant, le juge Yvon Sirois, de la cour des sessions de la paix, aura à se prononcer, à la mi-juillet, sur la responsabilité pénale du pilote d'un navire marchand qui a filé son chemin après avoir heurté un navire de pêche au large de Cloridorme, en Gaspésie, l'automne dernier. C'est l'une des rares causes de "hit and run" maritime signalée dans les annales judiciaires.

ENSEMBLE SALLE À MANGER
Style Espagnol, état neuf, bahut, table, 6 chaises. Valeur \$3,000 pour \$1,000.
Téléphone: 683-4749

VOLEURS PRIS sur le fait...
Détectés avant intrusion: appareil électronique portable, se branche comme une radio: garantie à vie; \$550. Protège commerces et résidences. (Démonstration gratuite sans obligation d'achat).
626-5441

CLOTURES
Système de clôture Alcan
Mailles, métal, bois
Installation garantie
CLOTURES ORLÉANS LITE
849-2465

DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE MAISON UNIFAMILIALE
Deux (2) étages, neuf (9) appartements, sous-sol semi-fini.
Un revenu, très bien situé à Lévis.
Téléphoner avant-midi ou heures des repas à:
837-1440

A NOS MEMBRES ET FUTURS MEMBRES

DÉPÔT GARANTI

minimum \$5,000

9 1/4 %
2 ANS

intérêts semi-annuels

L'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE CHAUVEAU



7685, 1re AV., CHARLESBOURG, 626-8546
INSTITUTION INSCRITE À LA
RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

10 % pour 10 ans
10 1/4 % pour 20 ans

obligations Ville de Québec

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
2 AVENUE CHAUVEAU QUÉBEC/692-3000
SUCCURSALE, 800 PLACE VICTORIA/MONTRÉAL

l'éditorial

Une mesure juste et courageuse

En portant le salaire minimum à \$3.15 l'heure et surtout en l'indexant automatiquement tous les six mois à la hausse du coût de la vie, le gouvernement Lévesque vient de poser un geste politique courageux, surtout au lendemain du sommet économique où plus d'un porte-parole de la petite et de la grande entreprise l'ont mis en garde contre ce genre de générosité.

Il s'agit également d'une mesure de justice sociale dont on ne devrait même pas discuter le mérite. Alors qu'il doit, comme tout le monde, faire face à des hausses sans cesse répétées des produits de base et des services essentiels — le prix de l'abonnement téléphonique vient encore d'augmenter — le travailleur non syndiqué à faible revenu était condamné, jusqu'à l'adoption de cette mesure, à une période d'attente cruelle, ne sachant jamais à quel compromis en viendraient le gouvernement et les entreprises, derrière des portes closes, pour fixer le montant de sa pitance.

Dorénavant, il sait au moins qu'un minimum de rattrapage sur la hausse constante du coût de la vie lui est assuré par ce mécanisme d'indexation. En même temps, l'entreprise, soucieuse de protéger son rendement, n'aura plus l'excuse de la surprise pour crier au grand dérangement à chaque fois qu'on fixe un nouveau plancher de salaire.

Le gouvernement aurait eu d'autant plus mauvaise grâce de ne pas relever de façon

substantielle la rémunération minimale que les hausses de coûts les plus rudes qu'accusent les familles à faibles revenus sont précisément imposées par les gouvernements eux-mêmes, que ce soit à la suite de décrets fixant le prix du pétrole ou de l'électricité ou par le biais de jugements rendus par les diverses régies autorisées à fixer les tarifs des services publics, sans oublier les impôts directs.

On a souvent tendance, dans les milieux de l'entreprise, à généraliser de façon alarmiste les effets négatifs d'une hausse obligatoire des salaires sur la concurrence ou encore la croissance de l'industrie. Cette mesure ne touche pourtant qu'une partie somme toute mineure de la main-d'oeuvre — environ 7,5 pour cent des travailleurs, selon les données gouvernementales — et ne fait que rendre justice à des gens qui n'ont d'autre protecteur que l'Etat, dans la plupart des cas.

Quand l'économie est perturbée par des exigences salariales abusives ou un taux de productivité non concurrentiel, on ne sache pas que ce soit dans les secteurs où le salaire minimum est largement la loi générale. Au contraire, ce sont plutôt les secteurs où la syndicalisation rapide a provoqué des rapports de force désordonnés, comme dans l'industrie de la construction, que ce déséquilibre entre rémunération et productivité est plus apparent.

Cette mesure toute juste et saine qu'elle soit, n'élimine pas cependant les difficultés

réelles qu'éprouvent certaines entreprises, face à la concurrence étrangère ou face aux exigences plus sophistiquées des méthodes modernes de mise en marché. Une fois de plus, des secteurs manufacturiers comme le vêtement, le meuble ou même l'alimentation se plaindront qu'on veuille les sortir de force du marché, en leur imposant des conditions qui les empêchent de progresser.

Ces griefs de l'entreprise quasi déficitaire sont probablement fondés dans plusieurs cas. La réponse à leur difficulté ne saurait cependant venir d'une politique salariale artificiellement basse, sous prétexte de conserver des emplois. Ce serait alors demander à des travailleurs, déjà sous-rémunérés par rapport à la moyenne, de subventionner à même leurs maigres recettes des entreprises incapables de se sustenter.

Une action beaucoup plus logique et rentable à longue portée consiste à assister ces entreprises à devenir plus concurrentielles et plus rentables, grâce à une aide technique appropriée ou à des subventions d'appoint en vue d'une rentabilisation accélérée. De cette manière, l'ensemble des citoyens et non uniquement les moins bien nantis participera à cet effort de revigoration des secteurs à croissance lente.

En outre, les entreprises ne pouvant plus compter sur la complaisance d'un Etat hésitant seront forcées de faire preuve de plus d'agressivité pour garder la tête au-dessus de l'eau, si

elles doivent compter sur d'autres mesures que des salaires faméliques pour poursuivre leurs opérations.

Un autre argument non moins valable, à l'appui de cette mesure, c'est le besoin, dans toute société organisée, de maintenir le goût au travail. Un salaire minimum doit être plus attrayant que l'assistance sociale.

Le Québec a été tellement longtemps le territoire élu de la main-d'oeuvre à bon marché que se disputaient avec un sans-gêne devenu légendaire les géants américains qu'il n'est nullement étonnant que des nostalgiques de cette époque peu glorieuse veuillent la perpétuer.

Il faut savoir gré au gouvernement d'avoir passé outre aux objections traditionnelles des milieux plus conservateurs qui craignent la mauvaise humeur des investisseurs étrangers, pour assurer à des travailleurs durement touchés par l'inflation un modeste minimum de fierté et de revenus.

Certes, des mesures comme celle-ci créent des remous et entraînent des difficultés financières concrètes pour certaines petites entreprises qui, aidées judicieusement, ont des chances par contre d'atteindre une vitesse de croisière stable. A ces entreprises, le gouvernement peut et doit apporter un soutien technique et financier.

Marcel PEPIN

la démocratie au québec par richard daignault

Du sang-froid s.v.p.

L'apprentissage du pouvoir exige une bonne dose de sang-froid.

Un nouveau gouvernement arrive au pouvoir sur la foi d'un programme politique proposant des changements profonds. Il doit s'attendre que l'opposition lui fera la vie dure.

Or, les ministres exhibent une certaine naïveté. Un groupe de journalistes anglophones priaient quelques ministres récemment de leur expliquer pourquoi le nouveau gouvernement ne se limitait pas à la tâche de bien gouverner au lieu de promouvoir la cause de l'indépendance.

En réponse, les porte-parole du gouvernement en jetaient le blâme sur l'opposition, laquelle, disaient-ils, s'acharnaient à les interroger sur le référendum et l'indépendance.

On insinua de cette façon que les partis d'opposition devaient porter une bonne part de responsabilités de la tendance des journaux de parler continuellement du dossier constitutionnel.

Mais vu que le PQ est le parti qui a injecté la question de l'indépendance dans la vie politique québécoise et que les partis d'opposition s'y objectaient, il est bien évident que ce genre de rationalisation n'obtient aucune crédibilité auprès de ceux qui les entendent.

Le gouvernement s'est tracé un échéancier. Il veut procéder par

étapes. Il a sa stratégie. C'est son droit. Croire que les partis d'opposition sont obligés d'accepter cette stratégie, ou d'en suivre les méandres, n'est autre chose que de la naïveté.

Il y a encore plus naïf que cela cependant. On a prétendu, dans les milieux ministériels, que les journaux (surtout anglophones) écrivaient souvent les nouvelles en spécifiant "le PQ dit" ou même encore "le gouvernement péquiste" ou "le gouvernement souverainiste" au lieu de tout simplement écrire "le gouvernement du Québec dit" ou "le gouvernement du Québec annonce".

Voilà ce qui s'appelle voir des lubies.

Les journaux, et particulièrement la presse anglophone et américaine, identifient régulièrement la couleur politique des gouvernements.

C'est la raison pour laquelle la plupart des lecteurs de journaux savent que le président américain Jimmy Carter est démocrate, que les créditistes sont au pouvoir en Colombie britannique, que le NPD est en Saskatchewan et au Manitoba, que les conservateurs règnent en Alberta, et que les travaillistes sont au pouvoir en Angleterre.

Les gouvernements de Robert Bourassa et de Jean Lesage étaient identifiés comme étant du Parti libéral, ceux

de Duplessis et Daniel Johnson comme étant de l'Union nationale. Qui ne sait pas ça?

Il est étonnant que l'on se scandalise maintenant de se faire étiqueter péquiste.

N'y a-t-il pas là une étrange forme de susceptibilité?

Veut-on faire croire que par cette façon d'identifier le gouvernement les journaux minent la crédibilité du gouvernement en tant que gouvernement du Québec?

Pourtant, s'il y a une chose claire au Québec, c'est que le PQ a gagné ses élections.

Le gouvernement doit s'attendre, comme tous les autres avant lui, à ce que son identité soit connue.

Selon des informations dignes de foi, le premier ministre René Lévesque aurait discuté pendant quelques heures avec ses ministres, lors de la réunion ministérielle dans un chalet du parc des Laurentides, de toutes sortes de problèmes attribuables, disait-on, aux journaux.

Les ministres se plaignaient. Le premier ministre aurait répliqué, en somme, que les ministres n'avaient qu'à mieux travailler pour clarifier les choses et s'appuyer sur les faits.

C'est là un conseil pratique. Les faits, à la longue, finissent toujours par avoir raison.



l'opinion des lecteurs

L'infirmière et le conflit à la Croix-Rouge

M. le rédacteur en chef,

A la suite des derniers événements concernant le conflit à la Croix-Rouge, voici mon opinion en tant qu'infirmière:

Il est certain que les employés présentement en conflit ont droit à de meilleures conditions de travail et

salariales. N'étant pas syndiquées (notre accréditation ayant été refusée par les patrons de Toronto) il est difficile d'appuyer physiquement les syndiqués ou de refuser de rentrer au travail sans risquer d'être congédiées de façon temporaire ou permanente. Depuis le début du conflit, nous n'avons pas accepté de faire le travail des aides de collecte.

Ensuite, ce n'est pas en faisant des menaces morales ou physiques au personnel qui doit entrer au travail, que l'atmosphère de travail se rétablira par la suite. Il y a sûrement de grosses lacunes à réparer de part et d'autre. Aussi, je crois que si une personne est foncièrement elle-même et "se sent bien dans sa peau", malgré le phénomène de groupe aussi fort soit-il dans les manifestations d'une

grève, elle ne devrait pas changer à un tel point. Ce qui est très pénible, c'est que nous aurons à travailler ensemble aussitôt la reprise des négociations et cela je crois qu'il faut y penser avant de donner son opinion à la presse écrite ou parlée: LE SOLEIL, édition du 3 juin 1977, page A-15 et Télé-4 "Aujourd'hui le" 2 juin 1977.

Peu importe le milieu de travail, il

y a un conflit qui persistera toujours: dès qu'une personne détient plus de responsabilités (dues à des études poursuivies etc.), elle est sujette à être critiquée par des travailleurs qui n'acceptent pas d'être limités dans leur travail et dans leurs responsabilités. Finalement, tout le monde avec ou sans papier est indispensable dans une équipe, chacun y apporte sa part de travail et a besoin de l'autre.

Pour ma part, j'aime mon travail et j'aime la vie mais j'apprécierais peut-être moins de travailler dans une atmosphère de tension. Ce qui a été dit, écrit et même visualisé est difficile à oublier.

Christine Olivier, infirmière
Service de transfusion sanguine de Québec

D'abord la vérité!

Cher monsieur Lachance,

Toutes mes félicitations pour votre article sur l'avortement et sur les autres marques de sagesse et honnêteté intellectuelle.

Je ne songeais pas à vous écrire, mais en voyant les articles de Christiane Baril et Yolaine Tremblay, je tiens à vous dire qu'il y a des lecteurs de votre côté et pas des moindres.

Yolaine Tremblay parle "de soucis des lecteurs". Le souci du vrai journalisme est la vérité pas le lecteur ou lectrice ni ses émotions, ni ses préjugés, ses biais, son manque d'information, son infantillisme.

A Christiane Baril qui prétend que vous êtes misogyne et que vous ne comprenez rien aux femmes, je demande: et les femmes qui sont pour le respect de la vie, comprennent-elles les femmes?

En avant monsieur Lachance, liberté pour vous aussi, aussi bien que pour ces lectrices d'exprimer ce que vous pensez, continuez à briller même si la lumière du soleil ennuie les myopes.

Jean-Marie Chamberland
Québec.

Laval et la pollution

M. le rédacteur en chef,

Suite à un article publié dans votre journal, le lundi 30 mai 1977, je désire apporter une rectification. Le titre de votre article: "Laval lutte contre la pollution" m'apparaît comme une fausse représentation, je m'explique. La nouvelle cheminée de l'université ne diminuera pas la pollution. Elle ne fera que la diluer. Comme vous le dites si bien: "Ce nouveau système permet d'éliminer la fumée et les gaz nocifs au niveau du sol et d'assurer une dilution convenable".

Votre article aurait dû dénoncer ce stratagème qui ne règle en rien le

problème de la pollution. Pourtant il fait tout le contraire, en glorifiant l'université qui n'a somme toute que sauvé les apparences (ce qui compte le plus à Laval) et je cite: "L'université Laval partage le souci de tous les citoyens de protéger l'environnement et est heureuse de contribuer à diminuer la pollution".

Je considère qu'il s'agit là d'une atteinte à une juste information. Ce genre d'article m'amène à croire que l'intérêt public est le dernier de vos soucis.

Denis Trotter
Ste-Foy, P.Q.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur	Président et directeur général: Paul-A. Audet	Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beauchamp	Directeur de l'information: Claude Masson	Directeur de l'éditorial: Marcel Pépín

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leur auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limité. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) 647-3334	RENSEIGNEMENTS 647-3233	REDACTION 647-3394
--	----------------------------	-----------------------

la page cinq

Kingston et les Iles

Le nerf de la guerre électorale

KINGSTON — Dès les premières minutes du dépouillement du scrutin en Ontario, demain soir, le comté de Kingston et les Iles pourra servir de baromètre politique pour l'Ontario et le reste du Canada.

Aux dernières élections, en 1975, le conservateur Keith Norton y avait remporté la victoire avec une majorité de quelque 200 voix, sur son plus proche adversaire, un libéral.

La population de Kingston et les Iles vote à droite depuis trois quarts de siècle, mais, cette fois-là, elle avait refusé de se prononcer massivement pour les "bleus", à l'instar de l'ensemble de la province.

Au début de la récente campagne électorale, les sondages favorisaient largement les conservateurs, ils plaçaient le NPD assez bon deuxième et ils laissaient prévoir l'effondrement des libéraux.

Un peu comme lors des élections au Québec l'automne dernier, le vent s'est mis à tourner, dix jours avant le pèlerinage aux urnes. Les sondages présagèrent soudain un double recul des conservateurs et

des néo-démocrates. Plusieurs candidats libéraux, jusque-là fatalistes, sortirent tout à coup de leur léthargie.

Un regain libéral

Dans Kingston et les Iles, l'aspirant libéral s'appelle Peter Watson. Montréalais de naissance comme son chef Stuart Smith, il est profes-



jean-marc poliquin

seur à l'université Queen's. En fin de semaine, il a tenu une réunion spéciale avec ses militants pour mettre au point la tactique ultime. Il leur a demandé d'intensifier leur campagne autour de trois thèmes: le nombre des chômeurs, qui dépasse 300,000 en Ontario; la dette

provinciale, qui, ayant doublé en l'espace de six ans, coûte aux contribuables trois millions de dollars par jour, au titre des intérêts; l'inutilité des élections de demain, qui coûteront au surplus une vingtaine de millions de dollars.

Les libéraux de Kingston et les Iles comptent aussi profiter de la bévue que vient de commettre le

ministre conservateur Keith Norton. Dans le cabinet Davis, M. Norton est ministre des Affaires sociales. Ce célibataire de 36 ans a pris le 24 mai une décision qui dresse contre lui des milliers de person-

nes. Il s'est avisé de dire aux parents de jeunes handicapés: "Gardez votre enfant à la maison, au lieu de le laisser dans une institution. En retour, le gouvernement vous donnera 150 dollars par mois."

M. Norton y voyait un simple réaménagement budgétaire, car la garde d'un enfant dans les institutions coûte à peu près la même somme. En bon célibataire, il semblait ignorer que beaucoup d'enfants handicapés ont besoin de soins constants et spécialisés que la meilleure mère de famille ne peut donner.

Dans le Toronto métropolitain, les parents des handicapés ont formé un groupe qui s'arrange pour faire envoyer des lettres de protestations au gouvernement Davis.

Le mouvement fait tache d'huile. D'un bout à l'autre de la province, les journaux reprennent certaines de ces lettres qui racontent des histoires à fendre le cœur.

Beaucoup d'optimisme

Tout cela est de l'eau au moulin



Les impairs du ministre Keith Norton

du Dr Stuart Smith et de ses candidats qui en ont bien besoin. Depuis samedi, Smith ne se contente plus d'exprimer l'espoir de diriger l'Opposition officielle à Queen's Park. Il a déclaré à Niagara Falls que les libéraux seront peut-être appelés à former le prochain gouvernement de l'Ontario.

C'est beaucoup d'optimisme, car, au dire d'une foule d'observateurs neutres, M. William Davis se retrouvera demain soir Gros Jean comme devant, c'est-à-dire encore chef d'un gouvernement minoritaire.

Le premier ministre Trudeau observe de loin, mais d'un oeil attentif car, pour lui, il s'agit de savoir dans quelle mesure la population apprécie un gouvernement qui abrite un peuple sans raison, impérieuse. M. Trudeau fera le recoupage des résultats au Québec et en Ontario, à commencer par Kingston et les Iles. A cet égard, le scrutin du 15 novembre 76 et celui du 9 juin 77 ont bien des points en commun.

Immigration

Les mesquineries du projet de loi

Le projet de loi C-24 sur l'immigration, présentement étudié par les législateurs fédéraux, a suscité beaucoup de critiques ces derniers temps. Nous vous présentons, aujourd'hui, de larges extraits d'un autre document qui émet de sévères réserves à l'endroit de ce projet de législation. Il s'agit de celui produit par l'Entraide missionnaire Inc., un organisme de base autonome soutenu par une centaine de communautés religieuses.

Le Comité permanent des Communes sur le travail, la main-d'œuvre et l'immigration a entrepris récemment l'étude du controversé projet de loi fédéral sur l'immigration.

L'opinion publique québécoise a déjà été alertée sur les graves dangers que comportait le bill C-24 tant pour les libertés fondamentales jusqu'ici reconnues par le Canada, que pour les immigrants actuels et à venir.

Pour comprendre l'importance du débat autour du bill C-24, il faut savoir que la plupart des députés fédéraux de tous les partis qui ont pris la parole à ce sujet lors du débat en deuxième lecture, ont reconnu qu'il s'agissait d'un des projets de loi les plus importants à être soumis au Parlement au cours des dernières années.

En effet, le bill C-24 détermine le cadre législatif dans lequel va évoluer l'immigration au moins pour le prochain quart de siècle. En ce sens, il aura des conséquences directes sur l'évolution de la population canadienne (nombre, composition raciale et ethnique, répartition géographique, etc) de même que sur le développement socio-économique du pays (sur les liens entre l'immigration et le développement économique, voir les rapports du Conseil des sciences du Canada, No 25, 1976, et du Conseil économique du Canada, Les options de croissance, 12e exposé annuel, 1975).

C'est donc le Canada de demain que les parlementaires vont façonner en discutant du bill C-24.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler ici, très sommairement, les principales raisons invoquées par la plupart des groupes qui s'opposent au bill C-24:

— Protection largement insuffisante accordée aux réfugiés politiques et dont la cause principale est l'application minimale et légaliste de la Convention de Genève sur les réfugiés, conçue en 1951 et considérée même par le Comité spécial mixte du Parlement comme "trop étroite" et inadéquate pour faire face aux situations actuelles (Rapport du comité mixte, No 93);

— Très nombreuses mesures répressives et disproportionnées par rapport aux besoins actuels: conditions d'admissibilité ou de renvoi beaucoup trop vagues ou générales permettant tous les abus; abolition du domicile; "attestations de sécurité" permettant l'expulsion sur la foi de rapports secrets et sans moyen efficace de défense; pouvoir d'arrestation sans mandat; pouvoir de réglementation autorisant l'implantation du "fichage" des immigrants et d'une sorte de "visa de sortie", etc;

— Dangers d'une exploitation plus grande des travailleurs immigrés par l'utilisation accrue des

travailleurs temporaires (qui doivent déjà payer pour les divers régimes de sécurité sociale sans pouvoir en bénéficier) et par l'introduction de la catégorie des "immigrants sous conditions".

Questions sans réponse

Dans le débat public qui s'est engagé autour du bill C-24 (le plus souvent par le biais des journaux, de la radio et de la télévision), de nombreuses inquiétudes ont été formulées. Cependant, malgré quelques interventions publiques ou semi-publiques du ministère, de nombreux points sont restés assez obscurs qu'au point de départ.

Voici donc une série de 16 questions restées sans réponse et qui devraient être présentes dans les discussions du Comité permanent au moment où celui-ci entreprend l'étude du bill C-24. Car jusqu'à ce que ces questions reçoivent une réponse satisfaisante, le bill C-24 continuera d'être inacceptable dans une société qui se veut démocratique et respectueuse des droits fondamentaux.

1— Pourquoi avoir abrogé la notion de "DOMICILE" (art. 127) et avoir ainsi dépouillé des milliers d'immigrants d'un droit acquis, et privé tous les immigrants à venir de cette protection contre les expulsions alors que l'on sait très bien que des milliers d'immigrants ont de bonnes raisons de ne pas vouloir demander la citoyenneté canadienne; que même si on peut la deman-

der après trois ans au pays, on ne l'obtient pas automatiquement alors que le domicile était automatique après cinq ans; et que même sous l'ancienne loi sur la citoyenneté qui autorisait une demande après cinq ans, la moyenne des immigrants ne faisait leur demande qu'après 12½ ans et que le domicile leur servait ainsi de protection pendant cette période de 7½ ans entre le domicile et la citoyenneté?

2— Peut-on nous assurer que L'ARBITRE (qui remplacera l'enquêteur spécial) sera choisi hors des fonctionnaires du ministère et sera totalement indépendant de celui-ci, de façon à assurer à l'immigrant qui subit une enquête la même impartialité et la même apparence d'impartialité que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration canadienne des droits et notre système judiciaire exigent pour tous les citoyens canadiens? Sinon, comment peut-on nous assurer qu'un fonctionnaire du ministère pourra être totalement impartial dans un débat qui oppose le ministre (son employeur) et un immigrant?

3— Comment expliquer qu'à l'article 3 f, qui prévoit l'objectif de NON-DISCRIMINATION "en raison de la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion ou le sexe", on ait omis d'inclure la "non-discrimination en raison des opinions politiques"?

4— Quelle garantie peut-on donner qu'une notion aussi vague et délicate que celle de la "SECURITE NATIONALE" (art. 39, 40, 83) ne conduira pas à des abus que personne ne pourra contrôler? Devra-t-on se contenter de réponses comme celle que donnait en Chambre le ministre Bud Cullen le 18 février 1977: "Comme Harry Truman l'a dit un jour, l'autorité en la matière s'arrête avec moi (...). J'ai pris la

décision qui s'imposait et je sais qu'elle est la bonne" (Journal des débats, p. 3188)?

5— Les "ATTESTATIONS DE SECURITE", basées sur des rapports secrets, permettent en pratique l'expulsion de personnes sans aucun moyen efficace de défense, sous prétexte de "sécurité nationale". Pourquoi aucune possibilité de contester le contenu de "l'attestation de sécurité" n'est-elle permise à la personne visée? Pourquoi cette personne est-elle privée de ce droit fondamental reconnu par notre système judiciaire de connaître ce qu'on lui reproche afin de pouvoir se défendre?

6— Parmi les MOTIFS D'INADMISSIBILITE, comment peut-on justifier les formulations aussi vagues et générales que celles des arts. 19 (1d), 19 (1f), 19 (1g) dans un domaine aussi délicat et dangereux que celui de la "sécurité nationale"? Pourquoi rendre inadmissible une personne simplement soupçonnée d'être susceptible, au cours de son séjour au Canada, d'inciter au renversement par la force de n'importe quel gouvernement dans le monde (art. 19 (1d))? Comment peut-on admettre dans le bill C-24 la culpabilité par association (art. 19 (1g))?

7— Comment justifier autrement que comme une mesure discriminatoire à l'égard des immigrants considérés comme citoyens de seconde classe, l'imposition éventuelle de l'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE par photographie ou empreintes digitales de non-citoyens canadiens mesure qui a toujours été refusée par la population canadienne?

8— Pourquoi le gouvernement a-t-il rejeté la recommandation expresse de la Commission d'appel, pourtant la mieux placée pour en

juger, de redonner un DROIT D'APPEL à toutes les personnes frappées d'une ordonnance d'expulsion, étant donné que la raison qui avait motivé la restriction de ce droit d'appel (accumulation des causes en retard) n'existe plus?

9— Est-ce par erreur ou volontairement qu'on a inclus les citoyens canadiens parmi les personnes potentiellement visées par l'art. 115 (1 n) (qui traite de l'espèce de "VISA DE SORTIE", c'est-à-dire l'obligation éventuelle de se présenter devant un agent d'immigration et de lui fournir certains renseignements avant de quitter le pays)?

10— Qu'est-ce qui justifie les pouvoirs d'ARRESTATION SANS MANDAT prévus à l'art. 104 (2), puisque tous les agents supérieurs d'immigration ont déjà le pouvoir d'émettre des mandats d'arrestation sans avoir à passer par le pouvoir judiciaire (art. 104 (1))?

11— Pourquoi le ministre a-t-il DROIT D'EN APPELER dans tous les cas où la décision est favorable à l'immigrant (art. 73) alors que celui-ci n'a droit d'en appeler que dans certains cas très restreints si la décision lui est défavorable (art. 72)?

12— Pourquoi priver la Commission d'appel du POUVOIR DE ROUVRIR UNE CAUSE lorsqu'elle a des motifs valables de le faire (art. 84)? Est-ce parce qu'on considère la Commission d'appel incapable de juger elle-même si les motifs de rouverture sont valables ou futiles?

13— Pourquoi les TRAVAILLEURS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS sont-ils obligés de payer les divers programmes de sécurité sociale s'ils ne peuvent pas en bénéficier, en droit ou en fait?

14— Nous sommes en désaccord avec le principe même de l'IMMIGRATION SOUS CONDITION. Cette conviction nous oblige d'autant plus à demander pourquoi les "immigrants sous conditions" ne sont pas assurés de recevoir la résidence permanente dès leur examen complémentaire (art. 14 (3)). Quelle assurance avons-nous que la formulation actuelle du bill C-24 ne permettra pas de prolonger indéfiniment la durée des "conditions"?

15— Pourquoi les textes de nombreuses "DIRECTIVES" ou "lignes directrices" émises par le ministère et l'intention des agents d'immigration et qui ont des conséquences directes sur l'acceptation ou le refus des immigrants sont-elles GARDEES SECRETES? Pourquoi le ministère a-t-il même refusé de les produire au Comité mixte de la Chambre et du Sénat chargé par le Parlement de vérifier si les divers textes réglementaires sont bien conformes aux lois du Parlement (Rapport du Comité mixte, le 3 février 1977, p. 9, 40)?

16— Beaucoup de groupes avec lesquels nous avons été en contact préféreraient garder la loi actuelle plutôt que de vivre sous le bill C-24, malgré ses améliorations et malgré les défauts de la loi actuelle. Pourquoi est-il si urgent d'adopter le bill C-24 et n'est-il pas possible de GARDER LA LOI ACTUELLE ENCORE QUELQUE TEMPS de façon à permettre à un vrai débat public dans une période plus propice à une saine vision de l'immigration et des immigrants?

Un débat public s'impose

Le Canada, comme tous les pays développés, traverse présentement une très importante crise économique (chômage, inflation, crise du logement, etc). Adopter une nouvelle loi sur l'immigration à ce moment précis ne peut manquer de renforcer les préjugés de certains secteurs de la population face aux immigrants et contribue à accrédi- ter la thèse des "immigrants comme bouc émissaires de nos problèmes", encourageant ainsi indirectement le racisme et la xénophobie.

C'est pourquoi il est impérieux et urgent de provoquer un large débat public sur la question. En ce sens, le débat sur le Livre vert en 1975 ne doit pas être invoqué pour justifier le refus d'associer l'opinion publique au débat sur le bill C-24. Car à quoi peut bien servir de consulter la population sur des documents de travail (Livre vert) si on ne lui permet pas d'être entendue sur le projet de loi qui en découle?

Plusieurs groupes avaient manifesté la crainte, lors de la consultation sur le Livre vert, que toute cette opération gouvernementale ne soit qu'une sorte de "processus de conditionnement" de la population de façon à désamorcer tout débat quand viendrait le temps d'adopter la nouvelle loi elle-même. Les prochaines semaines vont être cruciales pour confirmer ou démentir ces craintes. Car le moment où le Comité permanent entreprend à Ottawa l'étude du bill C-24 constitue la dernière chance pour l'opinion publique de se manifester.



Bien songeur, ce jeune immigrant... S'interroge-t-il sur la nouvelle vie qui l'attend?



Le Toit de Québec, on l'aime bien, c'est pas pour rien!

C'est parce qu'une soirée au Toit de Québec, ça ne s'oublie pas facilement. Tout contribue à nous faire passer un moment agréable, dans la détente la plus complète. Il y a d'abord à nos pieds toutes les lumières de la ville. Et l'avantage du Toit de Québec, c'est qu'on peut manger divinement et danser au son de l'orchestre, sans avoir à se déplacer. On y trouve même des coins tranquilles pour causer. Le Toit de Québec, si on l'aime bien, c'est pas pour rien. Montez faire un tour! C'est au Québec Hilton, tout au sommet.

Québec Hilton
Pour réserver, composez 647-2411

L'ex-secrétaire de Cap-Chat passera cinq fins de semaine en prison, pour fraudes

par Lucien LATULIPPE

L'ex-secrétaire de la municipalité de Cap-Chat a été condamné, hier, à passer en prison cinq fins de semaine consécutives à partir du 17 courant.

Le juge Charles-B. Quimper a de plus obligé Gaétan Côté à rembourser le montant d'argent frauduleusement acquis, soit \$3,200. Il lui a aussi imposé de signer une caution personnelle de \$500 pour garder la paix durant une période de trois ans ou, à défaut, six mois de prison.

Vingt-six chefs d'accusation de fraude pesaient contre M. Côté qui avait avoué sa culpabilité au début de mai dernier. \$2,000 devront être remboursés à la municipalité de Cap-Chat et \$1,200 à la société des HLM.

Cette histoire de fraude remonte à au moins un an. A

la suite de plaintes de contribuables de Cap-Chat, la Sûreté du Québec avait ouvert une enquête en mai 1976. La brigade économique de la SQ à Québec a participé à l'enquête.

Un ancien maire de Cap-Chat a également subi son enquête préliminaire, hier, en rapport avec une accusation de pot-de-vin. M. Jacques Gagné a été envoyé aux assises de Percé pour y subir son procès.

Le prévenu, qui a démissionné de son poste de maire, en septembre 1976, est accusé d'avoir accepté un pot-de-vin de \$1,000 de la firme Equipements Saint-Paul Ltée à l'occasion de l'achat de machinerie lourde pour un montant de \$46,115.

Ces procédures judiciaires ont eu lieu au palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts. Hier, Me Kenneth Ga-

gné était le représentant du ministère de la Justice dans ces deux causes.

A l'ombre

Les frères Hutton, de la Nouvelle-Ecosse, ont été envoyés en prison par le juge Jean-Paul Bérubé qui présidait la cour à Rivière-du-Loup.

Lawrence a écopé de 18 mois de détention. Bruce et Robert devront passer 12 mois à l'ombre.

Les trois frères avaient avoué leur culpabilité à une série de cambriolages dans la région de Rivière-du-Loup, à Montmagny et dans Lotbinière.

Les délits ont été commis au cours d'un voyage des frères, âgés dans la vingtaine, entre l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse.

Par ailleurs, les assises qui

devaient débiter, aujourd'hui au palais de justice de Montmagny ont été reportées. La plupart des prévenus ont fait option pour un procès devant un juge seul.

Aux assises

Sept individus âgés de 20 à 30 ans ont été envoyés aux assises, hier, pour y subir leur procès. Ils sont accusés d'avoir causé des méfaits pour une valeur de \$5,000 à l'hôtel Vive La Canadienne, de Port-Daniel.

Les incidents remontent au 27 mai dernier. Le groupe a subi son enquête préliminaire devant le juge Robert Cliche, au palais de justice de New Carlisle.

D'autre part, un individu de Montréal a vu sa cause reportée au mois de juillet prochain. Il a été accusé, hier, d'avoir incendié une maison mobile située à Mont-Joli et estimée à \$10,000.

L'incendie a eu lieu le 23 avril dernier, vers 2h de la nuit. L'accusé était locataire de la roulotte en question et il a comparu devant le juge Mark Dubé, au palais de justice de Mont-Joli.

L'enquête a révélé que le prévenu était recherché par la police de Montréal qui est venue le cueillir à Mont-Joli. Il serait soupçonné de plusieurs délits dont un incendie d'origine suspecte à Montréal.

Meurtre commis par un garçon de 13 ans pour mettre fin à un racket

MONTREAL (d'après CP) — Un adolescent de 13 ans de l'île Perrot a confessé au coroner Jean Cuillerier, hier, avoir poignardé un compagnon de son âge, le mois dernier, pour mettre fin à un chantage.

Jean-Pierre Hébert, de Sainte-Anne de Bellevue, avait été trouvé dans les bois de l'île Perrot, atteint de neuf coups de couteau. Le témoin, dont le nom ne peut être divulgué à cause de son âge, a expliqué au coroner qu'il avait été forcé de remettre presque \$500 à Hébert, depuis un an, afin de ne pas être maltraité.

Les versements provenaient de son allocation hebdomadaire et de l'argent gagné par du travail à temps partiel, a-t-il mentionné, et s'élevaient de un à \$75. Selon ses dires, à la suite d'une demande de paiement plus élevée, il s'empara du couteau de chasse de son père et se rendit rencontrer Hébert qu'il poignarda plusieurs fois.

Le coroner a tenu l'adolescent criminellement responsable de la mort de Hébert et ordonna sa détention jusqu'à sa comparution devant un juge de la Cour juvénile, dans les prochains jours.

C. LECLERC & FILS
BOUCHERIE - EPICERIE - FRUITS ET LEGUMES
862 est, rue Saint-Joseph - 522-2785
À l'entrée est du MAIL ST-ROCH (coin St-Dominique)
ATTENTION SPECIALE RESTAURATEURS PRIX DU GROS

<p>STEAK DE RONDE Boeuf de l'Ouest lb \$1.49</p> <p>LARD SALE Gros lb .29</p> <p>BOEUF HACHE No 2 3 lb \$1.49</p> <p>JAMBON COTTAGE lb \$1.49</p> <p>BOEUF HACHE 1re qualité lb \$1.39</p> <p>SAUCISSE FRAICHE ou SAUCISSE FUMÉE 3 lb \$1.69</p> <p>CHOPS DE LARD lb \$1.79</p> <p>JAMBON PICNIC lb .83</p> <p>T-BONE-RIBSTEAK lb \$1.99</p>	<p>FESSE DE VEAU CONGEEE 1/2 au complet lb .99</p> <p>COTELETTE DE VEAU ROULE DE VEAU CROQUETTE DE VEAU CONGEEE lb .99</p> <p>BOEUF DE L'OVEST HAUT DE COTE lb .49</p>	<p>POULET CONGEE Catégorie Canada Unifié 4 à 11 lb lb .79</p> <p>POULET Cat. Canada Unifié Congelé de 3 à 4 lb lb .79</p> <p>BOEUF PETIT OS EPAULE lb .89</p> <p>BALONEY (Bologne) MOITIE ou COMPLET lb .49</p> <p>CUISSES DE POULET Congelées 10 lb et plus lb .89</p> <p>CRETONS FRAIS DE CHEZ ROUS 2 bols pour \$1.39</p> <p>TETE FROMAGEE DE CHEZ ROUS 2 bols .99</p> <p>OEUF PEE WEE 3 douz. \$1.49</p> <p>DEVANT DE VEAU .79</p>
---	---	---

STATIONNEMENT GRATUIT CHEZ ASSH

TANT QU'Y EN AURA

Zabé

15 BOUTIQUES UNISEXE ZABE A VOTRE SERVICE:

Place Fleur de Lys, Québec Les Galeries Chagnon, Lévis Place Laurier, Ste-Foy Boutique Zabé, Rimouski	Centre d'achats Laval, Laval, Montréal Zabé Carrefour Charlesbourg, Charlesbourg Boutique Zabé, Matane Les Galeries Ste-Anne, Giffard	Mail St-Roch, Québec Centre régional Jadis, Charlesbourg Boutique Zabé, Rivière-du-Loup Carrefour du Nord, St-Jérôme	Centre commercial Manicouagan, Hauterive Les Galeries La Pocatière, La Pocatière Centre d'achats Centre-Ville, Jonquière
--	--	---	--

SHORTS JEANS 4. ⁹⁹	SALOPETTES JEANS 19. ⁹⁹	PANTALONS HABILLES 2. ⁹⁹
VESTES EN JEANS SANS MANCHES 4. ⁹⁹	CHEMISES HOMMES FEMMES 3. ⁹⁹	JACQUETS JEANS 3. ⁹⁹
JEANS 12. ⁹⁹ et 16. ⁹⁹	VENTE FINALE Pour Hauterive seulement, la vente débute le 16 juin	



monsieur québec

par yves bernier

Retraités de l'Etat, un "p'tit \$5", c'est tout!

Tout le monde sait que les fonctionnaires les plus actifs sont ceux qui sont à la retraite. Avant-hier, nous avons lynché avec une partie de l'exécutif de l'Association des fonctionnaires à la retraite du Québec, dont M. Georges Huot, le président provincial. Cette association devrait normalement regrouper les 14,000 fonctionnaires retraités de la province, mais jusqu'à maintenant, seulement 5,000 en font partie. C'est devant un manque flagrant d'information et de moyens de défense de leurs intérêts que ces serveurs de l'Etat se sont regroupés en association qui a surtout pour objectif de surveiller les intérêts de ses membres vis-à-vis les différents régimes financiers de retraite. L'AFR est en pleine campagne de recrutement et demande à ses membres de ne pas oublier d'envoyer leur cotisation annuelle (un ridicule petit \$5). M. Huot nous a souligné que tous les retraités du gouvernement devraient être membres de l'association, car si cette dernière parvient à obtenir des avantages pour ses membres, ce sont tous les retraités qui en bénéficieront. Nous vous reparlerons des activités projetées par l'AFR...



moins. La chose est arrivée au nouveau juge Jacques Philippon qui a dû se présenter devant son collègue, le juge René Hamel, afin de réclamer une somme due en honoraires professionnels à son ancienne étude légale par l'avocat Guy Bertrand. Pour plusieurs centaines d'heures de travaux, l'étude Philippon, Garneau, Tourigny et Associés avait représenté Me Bertrand devant la cour supérieure au sujet d'une affaire immobilière. N'ayant pas obtenu les résultats escomptés, Me Bertrand retira la cause à Me Philippon pour la donner à Me Clément Richard (actuel président de l'Assemblée nationale) qui n'a pas obtenu de meilleurs résultats en Cour d'appel. L'affaire est maintenant inscrite en Cour suprême. Quoi qu'il en soit, tout ce beau monde a éprouvé le stress de la boîte aux témoins. Ce débat, entre avocats, a été animé par Me Pierre Cimon, d'une part, et Me Bertrand et Marcel Turgeon, d'autre part.

BETTER BUSINESS BUREAU CONSUMER INFORMATION SERVICE

La moyenne est de 75 ans

Des "Olympiades" très spéciales se tiennent, samedi prochain, au campus Notre-Dame-de-Foy, à Cap-Rouge. Il s'agit des Olympiades du 3e Age pour les foyers et centres de jour du Québec métro. La moyenne d'âge des 150 participants est de 75 ans, et ces athlètes comptent beaucoup sur le public québécois pour les encourager durant cette journée qui débutera à 9h. Vous pourrez voir vos aînés évoluer dans les disciplines suivantes: badminton, ping-pong, javelot, disque, marche, ballon-panier, volleyball, etc... Une journée à ne pas manquer. Venez voir comment on ne perd rien de son goût de vivre et de bouger en vieillissant.

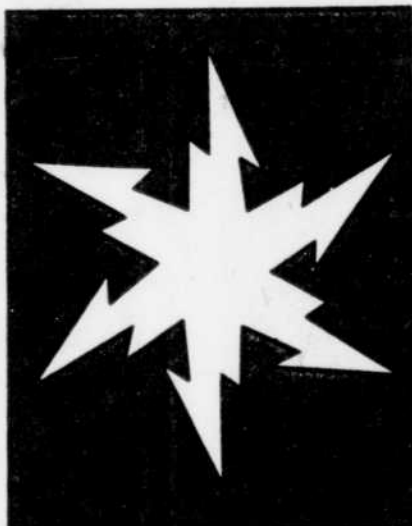
Mérite québécois de mai

C'est Mme Berthe Fournier, présidente du Conseil de l'Age d'Or de Québec, qui vient de recevoir le Mérite québécois de CJRP pour le mois de mai. Le poste de radio lui a remis cet honneur "pour sa volonté ferme, son dévouement exceptionnel au sein de la grande famille de l'Age d'Or et pour son courage devant les défis à relever". Soulignons que Mme Fournier, qui habite Beauport, consacrait son temps, depuis plusieurs années, au divertissement des malades dans les hôpitaux, quand elle fonda le Club d'Age d'Or de Giffard, en 1968.

Le juge dans la boîte

Un groupe d'avocats et même un juge de la cour supérieure ont expérimenté, il y a quelques jours, l'inconfortabilité de la boîte aux témoins, tirant tous et très vite la conclusion qu'ils préféreraient avoir droit à une fonctions habituelles au rôle de té-

saving ENERGY and DOLLARS



Le BBB

Suite à l'annonce "gratuit sur demande", qui paraît dans la section des annonces classées du SOLEIL, un lecteur a fait venir du Better Business Bureau, dont le siège social est à Toronto, la brochure ci-contre. Choqué de recevoir une copie anglaise de la brochure, il s'est efforcé de téléphoner au bureau du BBB à Québec, où on lui a répondu que la traduction française n'existait pas. Le consommateur québécois devrait avoir droit à une version française, non?



Ligue de sécurité du Québec

Le nouveau bureau de direction de la Ligue de sécurité du Québec se compose comme suit: assis, de gauche à droite, les vice-présidents, Mme Claire Kirkland-Cosgrain, juge de la cour provinciale et vice-président de la Commission du salaire minimum; Germain E. Benoit, président de la ligue, vice-président, région de l'Atlantique, CP Rail; David A. Deverell, vice-président marketing, BP Canada; debout, André l'Archevêque, président, Comité de prévention des accidents, Société canadienne de pédiatrie; Clavert d'Anjou, directeur, zone du Québec, GM Canada; Roch Demers, président, Télémedia Communication Ltée; Pierre A. Dick, vice-président adjoint, Expansion des affaires, IAC Ltée.

faits divers et justice

Confiscation d'ouvrages pornographiques

CHAZY, Etat de New York (AP) — Les autorités américaines ont démantelé, hier, un important réseau de trafic de pornographie depuis New York vers le Canada et utilisant une résidence de Chazy, comme base opérationnelle.

Richard Kerr, 42 ans, de

Huntington Beach, Californie, a été arrêté, lundi, dans une résidence de Lake Shore Road, à Chazy, et inculpé d'obscénité qualifiée. Deux jours auparavant, une femme de 35 ans résidant également à Chazy, avait été interpellée par la police montréalaise

dans la banlieue de Saint-Laurent.

Quelque 250 boîtes contenant des ouvrages pornographiques, dont plusieurs scénarios étaient joués par des enfants, ont été confisqués par la police.

Un capitaine de la police de l'Etat de New York, Fred Teeple, a révélé au cours d'une interview téléphonique que ce n'était pas la première fois que l'on arrêta des personnes impliquées dans le trafic de matériel pornographique vers le

Canada, mais la présente saisie était une des plus importantes.

D'ailleurs, a-t-il dit, "nous savons que ce genre de marchandise est acheminé vers le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique".

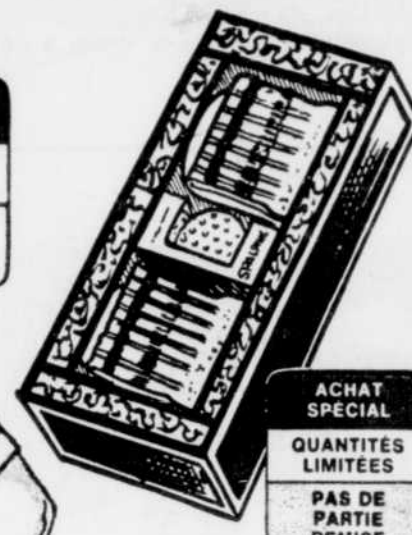
Vente avant la Fête des Pères

3 grands jours! De jeudi à samedi 9, 10, 11 juin

Suggestions à retenir en prévision de la Fête des Pères, Le dimanche 19 juin. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



ACHAT SPÉCIAL
QUANTITÉS LIMITÉES
PAS DE PARTIE REMISE



Au golfeur... bas golf et 3 balles

4⁹⁴ L'ENS. CADEAU

Dans un emballage attrayant, deux paires de bas golf et 3 balles "Spalding". Vous avez le choix entre des bas unis ou rayés en couleurs, en tricot 75% coton, 25% nylon.

ACHAT SPÉCIAL
QUANTITÉS LIMITÉES
PAS DE PARTIE REMISE

Épargnez jusqu'à 2

Fauteuil ou chaise longue tressés

Mettant en vedette un cadre d'aluminium antirouille avec tressage de 2 3/4" et appuie-bras en plastique. Construction solide, se moque des effets du soleil et de la pluie. Chaque morceau se plie facilement à plat.



Fauteuil à 6 x 9 angles. Cour. 10.97
9⁴⁴ CH.

Chaise longue à 7 x 18 angles. Cour. 18.97
16⁹⁴ CH.

Rabais d'un achat spécial!

Pour papa! Belles chemises en tricot

Choisissez son cadeau parmi un vaste assortiment de modèles unis ou de fantaisie, tous à manches courtes, col standard et empiècement à 4 boutons, coupés dans un amalgame mi-polyester, mi-coton lavable à la machine. P.M.G.X.G. dans le lot.

4⁹⁴ CH.

Savon de douche "Musk"

94¢ CH.

Une exclusivité Zellers! Savon de douche sur cordon, 7 oz. Achat spécial Quantité limitée Pas de partie remise

Savon et débarbouillette

2⁴⁴ L'ENS.

Savon en forme de balle de golf, de tennis, de baseball ou de football, et débarbouillette. Achat spécial Quantité limitée Pas de partie remise

Chope à bière et shampooing

2⁴⁴ CH.

Un cadeau apprécié à la Fête des Pères! Chope à bière de 12 oz, remplie de shampooing. Achat spécial Quantité limitée Pas de partie remise

Tente "Tourist" au rabais

par John Leckie



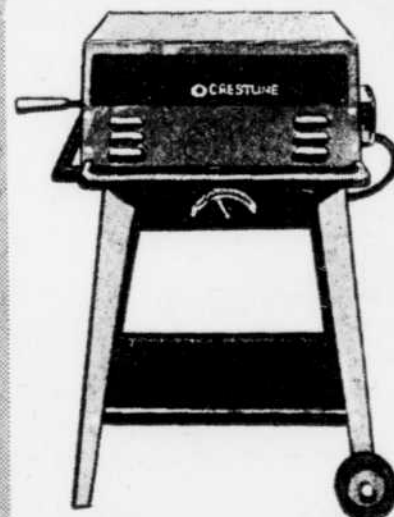
Toile à tente en coton pur imperméabilisé, porte et fenêtre avec rabat, et tapis enduit de polyéthylène. Porte hollandaise fermée par glissière, montants en acier, piquets de plastique et sandows.

ÉPARGNEZ \$7
8' x 8' x 6' environ
47⁸⁴ CH.

Nos sacs exclusifs "Port Royal"

Sac de couchage en papeline de coton pur, doublé d'un tissu d'acétate et nylon, et rembourré de 3 lb. de fibre isolante. Deux sacs peuvent être liés pour la nuit à deux 28" x 68". Choix de couleurs.

Épargnez \$3
9⁸⁴ CH.



Épargnez \$4 Barbecue-fumoir

39⁹⁴ CH.

Un présent de luxe pour le père qui aime jouer au chef! Ce barbecue est recouvert d'une hotte d'acier avec fenêtre en verre à feu, et pourvu d'une broche. Foyer réglable à 4 positions, ramasse-cendre mobile.



Lecteur de 8 pistes en stéréo pour un papa mélomane!

● Stéréo d'exécution soignée offrant plusieurs caractéristiques de premier ordre.
● Commandes coulissantes de tonalité, de volume et de compensation.
● Sélecteur de programme auto / manuel, indicateurs lumineux.
● Se fixe sous le tableau de bord.
● Livré avec accessoires de pose et notice d'installation.

Voyez ce que vous recevez à ce prix!

29⁸⁴ CH.

ACHAT SPÉCIAL
QUANTITÉS LIMITÉES
PAS DE PARTIE REMISE



PLACE FLEUR DE LYS-550, BOUL. WILFRID-HAMEL

Les Galeries Baie-Comeau 294, boul. LaSalle Baie-Comeau

Carrefour St-Georges 201, avenue St-Georges St-Georges de Beauce

170 avenue Laure Sept-Îles

Carrefour Frontenac 805 0, boul. Smith Thetford Mines





Embardée fatale

Un automobiliste de la région de Montréal a perdu la vie à Saint-Augustin de Portneuf, hier, lorsque son auto a quitté la route 138 pour se buter contre le ponceau de l'entrée privée d'une maison. M. Henri Rotté, du 184 route Nationale, a alerté la Sûreté du Québec. Il semble que M. Rodolphe Diorio, âgé de 50 ans, du 895 rue Toussaint-Bernard, à Boucherville, ait connu une mort instantanée. L'état de son auto témoigne de la violence du choc. L'accident est survenu vers 18h30 et il pleuvait. Le corps de la victime a été dirigé vers la morgue provinciale pour fin d'autopsie.

Le Soleil, Gilles Lafond

Un jeune homme subit des brûlures, lors d'un incendie dans sa chambre

par Lucien LATULIPPE

Un jeune homme reposait dans un état grave à l'Hôtel-Dieu de Québec, hier soir, à la suite d'un incendie qui a éclaté dans sa chambre au 772 rue Saint-Jean.

La police a été informée que M. Gilbert Pelletier, âgé de 21 ans, avait subi des brûlures et que son système respiratoire avait probablement été affecté.

Le jeune homme avait sa chambre au quatrième étage, dans la partie arrière de l'édifice qui appartient à Mme Nicole Morissette, du 774 rue Saint-Jean. Il a réussi à s'échapper seul et il s'est écroulé sur le toit d'un hangar, au niveau du deuxième étage.

J.-Robert Deroo, vendeur au magasin Champlain musique Inc., du 779 rue Saint-

Jean, lui a porté secours en le transportant jusqu'au rez-de-chaussée, d'où les ambulanciers l'ont dirigé vers l'hôpital.

Pendant ce temps, M. Michel Camirand, du même magasin, commençait à combattre les flammes avec des extincteurs chimiques. Les pompiers qui avaient été alertés par un autre chambreur, vers 17h, ont complété le travail d'extinction. Les dommages ont été limités à la chambre de M. Pelletier.

L'investigateur Jean Lépine et l'aide-technique André Savard, du Commissariat des incendies, ont ouvert une enquête avec les détectives Paul Gingras et Régnald Carrier.

L'incendie aurait été provoqué par l'explosion d'un récipient en métal contenant

un solvant. M. Pelletier était assis sur son lit lorsque s'est produite l'explosion provoquée soit par une cigarette, soit par une chaufferette électrique.

Les vapeurs entourant M. Pelletier se sont enflammées et c'est ainsi qu'il a subi des brûlures. Le lit a pris feu et il a été consumé. La chambre a subi des dommages élevés.

M. Pelletier n'a pu être interrogé, hier soir, à cause de son état plutôt alarmant.

A Rimouski

Une maison a été incendiée à Rimouski, hier. La propriétaire, Mme Béatrice Blanchet, qui est impotente, a été sauvée de justesse par l'un de ses fils.

Le feu a éclaté vers 10h25, et il aurait été causé par un tuyau de cheminée surchauf-

fé. Mme Blanchet était seule. Son fils qui était à l'extérieur a vu la fumée et il s'est empressé de la secourir.

A leur arrivée, les pompiers de Rimouski ont constaté que l'étage supérieur de la maison était tout en feu et ils

ont dû travailler environ deux heures et demie pour en venir à bout.

La vieille construction d'un étage et demi est considérée comme une perte totale. Elle s'élevait au 273 rue Morin, près du boulevard de la Rivière.

Paris fêtera le 24 juin

PARIS (AFP) — Le 24 juin, ancienne célébration par les Québécois de la Saint-Jean-Baptiste, et devenu, depuis quelques mois, Fête nationale du Québec sera marqué, cette année, à Paris, par un grand bal populaire qui sera organisé sur l'esplanade du Centre d'art et de culture Georges Pompidou.

Ce bal sera animé par des

orchestres et des chanteurs du "Festival des Cantons" qui viendront dans la capitale française, à cette occasion.

Le "Festival" est un ensemble folklorique, sélection des meilleurs musiciens et chanteurs amateurs du Québec. Arrivés quelques jours plus tôt, ces artistes donneront un récital, le 20 juin, au music hall l'Olympia.

papa

le 19 juin

Pour le papa sportif vous trouverez une gamme d'articles à prix spéciaux chez Eaton

1. Abri à repas 10' sur 10'

Prix courant Eaton 59.99 **49⁹⁹**

Modèle avec toit et rebord de polyéthylène. Moustiquaire de filet. Hauteur au centre, 7' 9". Comprend: piquets, montants et tendeurs. Sac de rangement.

2. Tente "Overnight Hiker" à monture extérieure

Prix courant Eaton 49.99 **39⁹⁹**

Modèle avec toit en coton brun, murs en nylon hydrofugé jaune et tapis de sol en polyéthylène tissé. Portière à glissière, trois-façons et demi-moustiquaire. Monture extérieure en acier. Comprend: montants, piquets et tendeurs. Environ 7' x 7' x 5 1/2'. Murs: 3 1/2' H. Non représenté: Tente touriste 9' sur 9'. Caractéristiques comme ci-dessus. Mesure environ 9' x 9' x 7'. Murs: 5 1/2'.

3. Tente 3 places à monture extérieure

Prix courant Eaton 44.99 **33⁹⁹**

Toit et murs en nylon hydrofugé résistant aux déchirures. Portière à rabats-tempête. Glissière à trois voies. Monture en aluminium. Environ 7' x 7' x 4' 9" (avant) - 4' 7" (arrière). Murs: 18" de hauteur. Avec piquets de métal, tendeurs et sac de rangement.

4. Double toit pour tente trois places

Prix courant Eaton 15.99 **12⁹⁹**

En nylon. Avec tendeurs et piquets de métal.

Non représenté: Tente deux places.

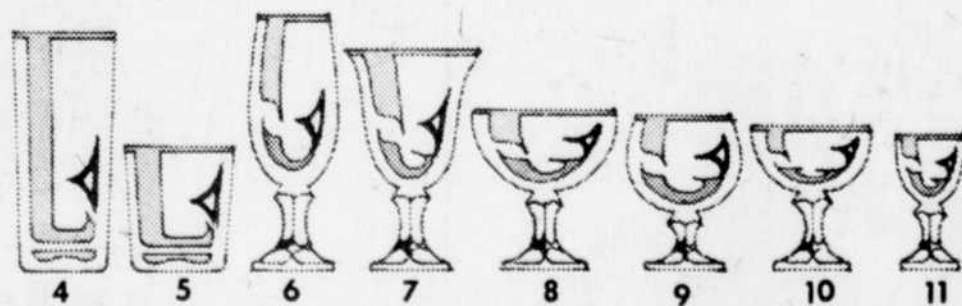
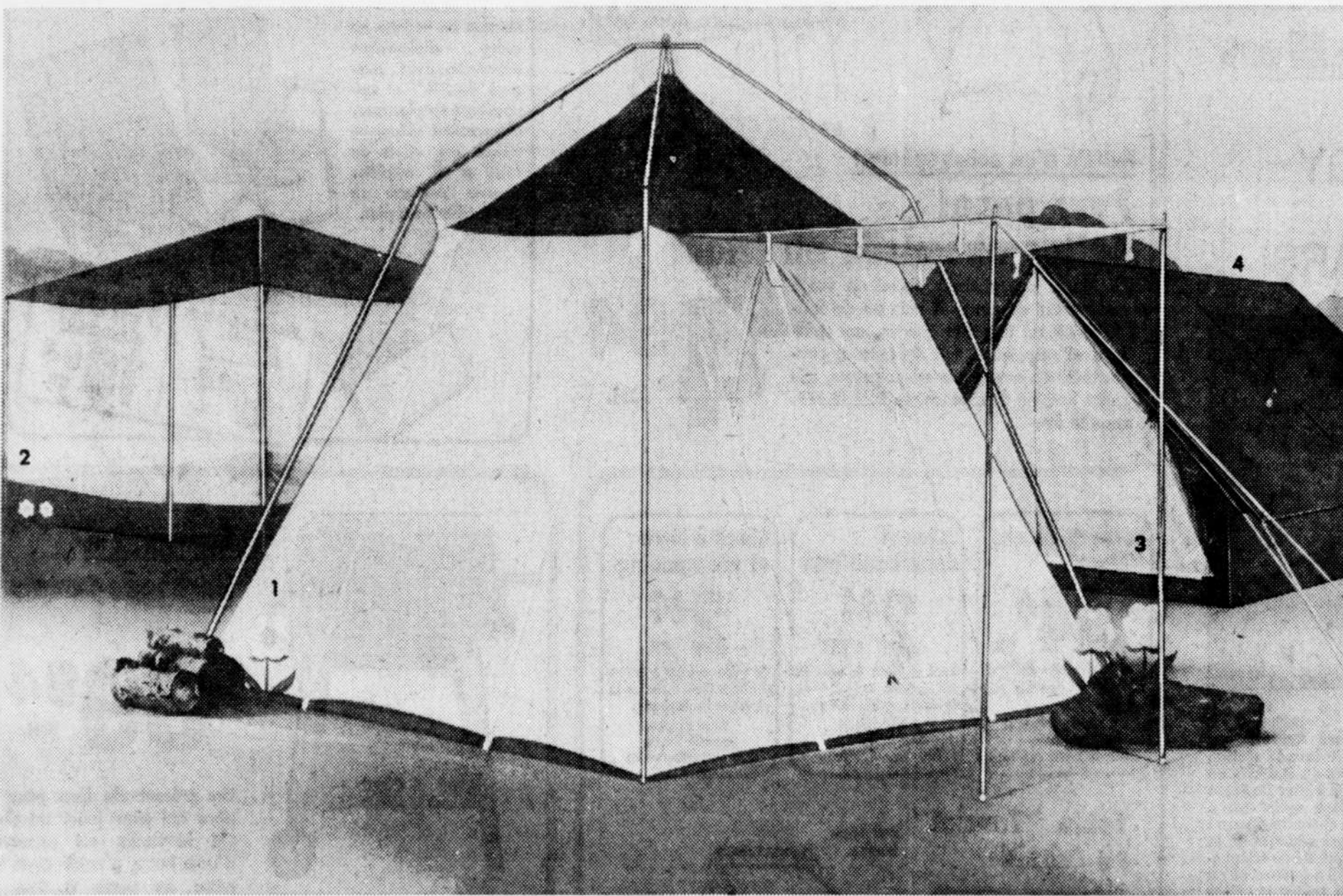
Toit et murs de nylon, tapis en polyéthylène. Monture extérieure en aluminium. Avec piquets, tendeurs et sac de rangement.

Prix courant Eaton 29.99 **19⁹⁹**

Non représenté: Double toit pour tente deux places. En nylon. Avec tendeurs, piquets de métal.

Prix courant Eaton 12.99 **9⁹⁹**

Eaton, Place Ste-Foy (261)



25%
de rabais!
Verres de belle
qualité Clarity

Prix courant Eaton 2.00 ch. **6 pour 8⁹⁹**

Une table étincelante met déjà les convives en appétit. Voici une bonne occasion de vous procurer à prix raisonnable des verres bavois de haute qualité. Ils ont l'apparence, l'éclat et même le son du cristal. En exclusivité chez Eaton, cette collection Clarity vous fournit le verre approprié à chaque boisson. 1. sherry 2. goblet 3. vin rouge 4. hi-ball 5. old fashioned 6. wiskey sour 7. tulipe à vin 8. champagne 9. cognac 10. cocktail 11. liqueur.

Eaton, Place Ste-Foy (252).

Venez ou téléphonez 653-9331

EATON

Y. Boudreault est libéré d'une accusation de meurtre

par Marcel COLLARD

Yvon Boudreault, 22 ans, de Québec, a été libéré hier d'une accusation de meurtre, suite à la mort de M. Jean-Yves Tanguay, 36 ans, à l'issue d'une bagarre au restaurant Larocque, sur le boulevard Charest, dans la nuit du 6 au 7 novembre 1976.

Le juge Paul-Emile Fortin, de la cour des sessions de la paix à Québec, a rejeté l'accusation, alléguant l'insuffisance de la preuve, notamment de l'identification du prévenu au terme d'une enquête préliminaire.

Le client de Me Lawrence Coriveau avait été traduit devant la cour sur la recommandation du coroner J. Armand Drouin qui avait tenu Yvon Boudreault criminellement responsable de la mort de M. Tanguay.

Selon les renseignements communiqués au coroner, l'homme de 36 ans aurait été battu à mort, peu avant la fermeture du restaurant, mais les témoins oculaires

n'avaient pu donner beaucoup de précisions sur l'incident. L'accusé avait témoigné avoir vu un homme qu'il croyait saoul et d'avoir voulu lui venir en aide.

Un présumé complice Roger Perreault a prétendu qu'il était dans un état d'ébriété assez avancé et qu'il n'avait eu connaissance de rien.

Autre procès

Par ailleurs, le juge Roch Lefrançois a commencé hier, en troisième division, à entendre la preuve à l'enquête préliminaire de Marc Dubois, accusé du meurtre de M. Ovide Baribeault, assassiné dans la nuit du 14 au 15 avril 1977.

Le drame s'était déroulé dans la chambre de la victi-

me, âgé de 60 ans, un employé de la station forestière de Duchesnay.

L'enquête se poursuivra le 11 juillet et Mme Carol Saint-Cyr terminera alors la preuve du ministère public avant que le procureur de l'accusé, Me P.-A. Rousseau fasse savoir s'il entend présenter une défense à cette étape des procédures.

Enquête sur un vol de \$18,000 dans un magasin de Mont-Joli

par Lucien LATULIPPE

La police de Mont-Joli fait enquête sur le vol de \$18,000 au magasin Casino des Aubaines et elle ne mentionnait aucune arrestation, hier.

L'argent était contenu dans un coffre-fort qui a été éventré sur place avec des outils. Le coffre-fort était de plus encastré dans un mur.

Le suspect âgé de 17 ans a été trouvé tapis dans un coin où il espérait, semble-t-il, demeurer jusqu'à la tombée de la nuit et pouvoir s'échapper ensuite.

Le contenu de la caisse, une somme d'environ \$900, a été récupéré.

A Québec

De son côté, la police de Québec mentionnait une di-

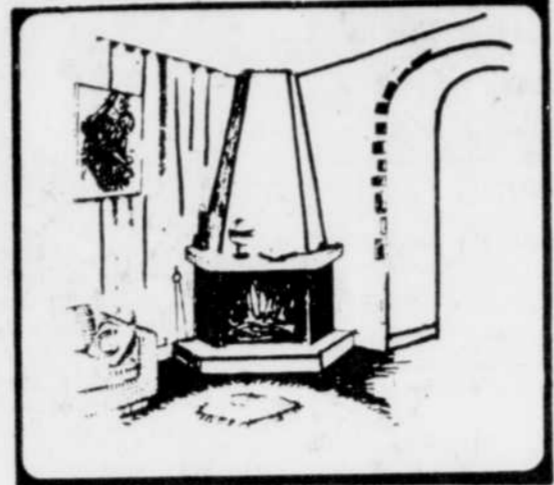
zaine de cambriolages, soit dans sept maisons et dans trois commerces.

Le vol le plus important a eu lieu au garage Léon Zal Lée, au 3656 boulevard Hamel. Des outils évalués à \$3,000 ont disparu.

Dans une maison de la rue Châteauau, le plaignant estime le vol à \$1,350. Un autre de la rue Banville l'évalue à \$1,665.

LES FOYERS dragon INC.

et armoires de cuisine
515, 10e Avenue
East Broughton
Tél. (418) 427-2543
Québec: 658-1505



Aussi foyer de parterre, four, fumeur, Bar B.Q., charcoal, charbon de bois et bois. (Complètement démontable)

PRESENTATION EN MONTRE
sur le stationnement de PROVISOR
à côté du centre d'achats Cap-Rouge.
Magasin mobile

Aussi, décoration de sous-sol, bar, restaurant, etc. Estimation gratuite.

150 modèles de foyers disponibles

Voici un exemple de nos prix:

\$875 incluant cheminée de 12 pieds, installation et pare-étincelles.

De plus, nos foyers sont tous approuvés par la U.L.C., c'est-à-dire acceptés par toutes les compagnies d'assurances et garantis pour 20 ans.

• Demandez une estimation gratuite

• Ouvert tous les jours et le dimanche après-midi



3 ans de prison

L'ex-chef de police de Vanier, en Ontario, a été condamné à trois ans de pénitencier, pour avoir conspiré dans le but de provoquer une prévarication. Claude Dwyer, 52 ans, avait été reconnu coupable, le mois dernier, par un jury de la Cour suprême de l'Ontario. Le juge John Osler a condamné à deux ans et demi de baigne, par la même occasion, Gilles Bergeron, 49 ans, d'Ottawa, trouvé coupable du même crime. Deux autres accusés, Léo Lafrenière, 33 ans, de Hull, et Vernon Stevenson, 48 ans, d'Ottawa, avaient été acquittés.

Le cambriolage a été découvert samedi matin. Les voleurs ont travaillé en toute quiétude. Le Casino des Aubaines est logé dans un bâtiment seul où il n'y a aucun gardien.

D'autre part, les policiers de Mont-Joli ont surpris un jeune voleur dans l'entrepôt de la laiterie Pasteur, situé sur l'avenue Ross.

L'adolescent avait réussi à se faufiler à l'intérieur pendant que les employés étaient occupés. L'un de ceux-ci a réalisé le vol et il a alerté la police.

Les policiers sont arrivés avant que le voleur ne puisse filer. Ils ont cerné le bâtiment et ils en ont fouillé tous les recoins.

Au coeur du vieux **BOSTON**
Hôtel AVERY
Un hôtel qui se distingue des autres
Un havre pour les voyageurs
avertis, situés au coeur du vieux Boston. Les chambres sont gaies et harmonieusement décorées. T.V., air climatisé. Aucun supplément pour les enfants de moins de 14 ans. Ecrivez pour obtenir notre brochure.
STATIONNEMENT GRATUIT
ch. simple \$16.00 ch. double \$20.00
au coin des rues Avery et Washington
(617) 482-9000
Appelez à frais virés 800-323-1776

NOCES, BANQUETS RECEPTIONS
de tous genres
Location de salles
Fôtel Paul Baillargeon
638 Ouest, St-Vallier
529-3787

Notre réputation de qualité n'est égale que par notre renommée d'offrir des bas prix!

Carrier & Coulet

345, RUE DU PONT, QUE.
BOEUF DE L'OUEST

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, tard, veau, volailles emballées, au prix du gros.

CUISSES DE POULET Congelées, en boîte de 10 lb. La boîte	JAMBON EPAULE (genre picon) Fumée selon méthode traditionnelle lb
7.49	7.79
DEMI-BOEUF DE L'OUEST DEVANT ET DERRIERE lb	.72
DEVANT DE BOEUF Préparé pour congélation lb	.55
DERRIERE DE BOEUF Complet, préparé pour congélation lb	.89
FESSE DE VEAU Déossée, rosée, lardée, complète lb	1.89
JAMBON ROULE FUME (genre cottage) complet, 8 lb et plus. Fumé selon méthode traditionnelle lb	1.29
EPAULE DE VEAU Déossée, rosée, lardée, complète lb	1.29
LARD AVEC TETE Préparé selon vos exigences lb	.85
ROSBIF DE SURLONGE Déossé, complet, attendri lb	1.59
POULET PRECUIT Avec sauce, de 2 à 3 lb. Chauffez et servez lb	1.19
T-BONE STEAK A prix très spécial lb	2.19
POULETS EVICERES Canada, catégorisé Utilité, de 6 à 7 lb lb	.79
ROSBIF Epaule de boeuf lb	.75
SPENCER ROLL Congelé, complet, environ 4 à 7 lb lb	1.39
Sur demande, nous vous préparons: FONDUE CHINOISE, ROSBIF FRANÇAIS, CUBES POUR BOEUF BOURGUIGNON, FONDUE BOURGUIGNONNE.	

Carriér & Coulet
345, RUE DU PONT, 522-5291
SAMEDI OUVERT JUSQU'À 5h.00 P.M.
Commandes téléphoniques exécutées avec soins tous les jours sauf le samedi.

MAINTENANT JUSQU'AU SAMEDI 11 JUIN

SPECTACULAIRE SOLDE D'ENTREPÔT

PAYEZ-EMPORTEZ

Tous les articles en montre sont des armoires de qualité, modèle Orlean, portant l'authenticité Gregg. Épargnez également sur les autres grandeurs d'armoires, modèle Orlean, et sur 5 autres styles.

FINIS DE SÉRIES ET IMPARFAITS ÉCONOMISEZ JUSQU'À 65%

Profitez de cette occasion extraordinaire pour vous procurer des ensembles d'armoires pour la cuisine, le garage, la salle de jeu, la salle de bain ou le chalet!

COIFFEUSES À VANITE CHAMBLY
Comptoirs en marbre de culture (sans robinet) aussi bas prix que **\$85.90**

SPÉCIAL BRICOLEUR
Boutons de portes \$1.00 pièce
Pommes à visser \$1.00
Chambres à fermeture automatique \$1.00 à 2.00

ARMOIRES MURALES

5 pieds Unité complète
Incluant mur et armoire de base avec comptoir, évier et robinet.
Larg. 60" 72" | Cuisiner en chêne \$134.90 \$175.00 | Modèle Orlean \$22.50 \$74.00

Armoire de base complète
Avec dessus de comptoir, évier et robinet.
Larg. 60" 72" | Cuisiner en chêne \$230.50 \$271.00 | Modèle Orlean \$49.20 \$100.00

Armoire de base seulement
Sans dessus de comptoir, sans évier et sans robinet.
Larg. 60" 72" | Cuisiner en chêne \$130.90 \$160.00 | Modèle Orlean \$49.20 \$96.00

ARMOIRES DE BASE

Hauteur 18" Porte double
Larg. 30" 36" 38" | Prix courant \$61.00 \$64.00 \$66.00 | Solde \$36.60 \$38.40 \$39.60

Hauteur 30" Porte simple
Larg. 12" 15" 18" 21" | Prix courant \$43.00 \$47.00 \$51.00 \$56.00 | Solde \$25.80 \$28.20 \$30.60 \$33.60

Hauteur 30" Porte double
Larg. 27" 30" 36" 42" | Prix courant \$77.00 \$82.00 \$93.00 \$105.00 | Solde \$46.20 \$49.20 \$58.00 \$63.00

Hauteur 30" Armoire en coin (sans tablette)
Larg. 24" | Prix courant \$90.00 | Solde \$54.00

Ensemble de deux tablettes 24"
Prix courant \$24.00 | Solde \$14.40

Porte simple et tiroir
Larg. 12" 15" 18" 21" | Prix courant \$60.00 \$65.00 \$72.00 \$78.00 | Solde \$36.00 \$39.00 \$43.20 \$46.80

Porte double et tiroir
Larg. 30" 36" 42" | Prix courant \$105.00 \$112.00 \$125.00 \$138.00 | Solde \$63.00 \$67.20 \$75.00 \$82.80

Quatre tiroirs
Larg. 12" 15" 18" 21" | Prix courant \$87.00 \$96.00 \$104.00 \$112.00 | Solde \$52.20 \$57.60 \$62.40 \$67.20

Évier ou cuisinière
Larg. 30" 36" | Prix courant \$80.00 \$91.00 | Solde \$48.00 \$54.60

Armoire à tablettes rotatives
Larg. 36" | Prix courant \$150.00 | Solde \$90.00

Évier et cuisinière devant de cuisinière
Larg. 30" 36" 42" 48" | Prix courant \$58.00 \$68.00 \$78.00 \$90.00 | Solde \$34.80 \$40.80 \$46.80 \$54.00

Armoire utilitaire (sans tablette)
Larg. 18" 24" | Prix courant \$160.00 \$180.00 | Solde \$96.00 \$108.00

Dessus de comptoirs
Choix de 12 couleurs \$4.00 par pied linéaire.
Articles facultatifs:
• Panneau de côté fini \$2.50
• Onglet \$6.00
• Panneau de côté semi-arrondi \$3.50

OUVERT
Lundi-Mercredi: 9h - 5h
Jeudi-Vendredi: 9h - 9h
Samedi: 9h - 5h

LE CENTRE DE L'ARMOIRE DE CUISINE GREGG
2645, rue Watt, Parc Colbert, via boul. Charest O.
Sainte-Foy, Québec. Tél. 418-658-6924

Tél.: 658-6924



L'ÉPICIER QUE Gem

BISCUITS FEUILLE D'ERABLE CHRISTIE Cello 12 oz	.89	THON CORDON BLEU ENTIER Bte 7 oz	1.06
BEURRE GRENACHE FUDGE - CARAMEL OU CHOCOLAT Cont. 14 oz	.59	TABLETTES DE CHOCOLAT JERSEY MILK, TREASURE MALTED MILK, MARA CHERRIES Cello 4/25oz	.89
FEVES JAUNES COUPEES CATEGORIE DE CHOIX AYLMER Bte 19 oz	.38	GARNITURE A DESSERT LUCKY WHIP Bte 4 oz	.63
FEVES VERTES COUPEES CATEGORIE DE CHOIX AYLMER Bte 19 oz	.41	PAIN DE VIANDE ROY-ALL Bte 12 oz	.80
POULET EN CONSERVE ESTA Bocal 16 oz	2.59	CHASSE-MOUSTIQUES POUR REGIONS SAUVAGES OFF Aérosol 198 gr.	2.79
DETERSIF LIQUIDE A LESSIVE WISK Cont. 2 litres	2.93	BEURRE D'ARACHIDES CREMEUX SKIPPY Bocal 2 lb	1.68
GELEE A DESSERT EN POUVRE, SAVEURS ASSORTIES ROYAL Bte 3 oz	.24	PATE DENTIFRICE PEPSODENT Tube 100 ml.	1.10
ESSUIE-TOUT BLANC OU COULEURS ASST. KLEENEX Pqt 2 roul.	1.09	MINI-RAVIOLI CHEF BOY-AR-DEE Bte 15 oz	.51
SERVIETTES SANITAIRES LIBERTE NOUVELLE Bte 12	.98	BISCUITS NEWTON AUX FIGUES CHRISTIE Cello 450 gr.	.99
MOUCHOIRS DE PAPIER COULEURS ASSORTIES KLEENEX Bte 200 (2 plis)	.63	BREVAGE AU CHOCOLAT INSTANTANE MILK MATE Cont. 36 oz	1.90
SAVON DE TOILETTE BLANC CAMAY Pqt 4	1.05	NOURRITURE POUR CHIENS 2/ SAVEURS ASSORTIES DR. BALLARD Bte 25 1/2 oz	.89
MARGARINE MOLLE FLEISHMAN Cont. 1 lb	1.00	POUDRE A LIQUEUR SAVEURS ASSORTIES FRIGOLO Bte 20 oz	1.31
ASSOUPLISSEUR DE TISSUS FLEECY Cont. 176 oz	2.46	FROMAGE GRUYERE SWISS KNIGHT Bte 8 oz (12 portions)	.90
KETCHUP AUX TOMATES HEINZ Bouf. 32 oz	1.15	OLIVES FARCIES NON PLACEES, MANZANILLA CORONATION Bocal 15 oz	1.21
DETERGENT LIQUIDE POUR LA VAISSELLE IVORY Cont. 32 oz	1.09	GHERKINS SUCRES CORONATION Bocal 12 oz	.95
POUDING INSTANTANE SAVEURS ASSORTIES ROYAL Bte 3 oz	.31	AGENT DE RINGAGE ALL Bouf. 4 oz	.89
BREVAGE RAISIN OU ORANGE ROUGEMONT Bocal 64 oz	.74	NETTOIE-TAPIS SANS FROTAGE SPRAY 'N VAC Aérosol 24 oz	2.11
COUCHES GRANDES TAILLES FLUSH-A-BYE Pqt 60	3.20	BONBONS DARE FRANCHES, ORANGE ET CITRON, GEANTES Cello 24 oz	1.09
SIROP DE MAÏS BEE HIVE Bte 2 lb	.72	BONBONS DARE GELEES GEANTES Cello 24 oz	1.09
SOUPE POIS OU LEGUMES HABITANT Bte 28 oz	.55	CAFE INSTANTANE DECAFEINE MAXWELL HOUSE Bocal 4 oz	3.39
		HUILE POUR BEBES JOHNSON Cont. 8.8 oz	1.79



alimentation

GEM

bière et cidre



EAU DE JAVEL
CONCENTREE
ST-CASTIN
Cont. 128 oz **.79**

SAUCE A HOT CHICKEN
ESTA
Bte 14 oz **.27**

HUILE DE MAÏS
MAZOLA
Bout. 24 oz **1.05**

POIS VERTS ASSORTIS
CATEGORIE DE CHOIX
AYLMER
Bte 19 oz **3/1.00**

PAPIER ALUMINIUM
12" x 25"
ST-CASTIN
La bte **.45**

PAPIER DE TOILETTE
DELSEY
Pqt 4 roul. **1.05**

FARINE TOUT USAGE
FIVE ROSES
Sac 7 lb **1.21**

JUS DE TOMATE
CATEGORIE DE FANTAISIE
AYLMER
Bte 19 oz **2/.55**




PORC FRAIS

GROS BOUT DU FILET (ENV. 3 LB) lb **1.09**

GUISSSES DE POULET
CONGELEES Boîte 2 lb **1.88**

PORC FRAIS
BOUT DES COTES (1 1/2 LB A 2 LB) lb **.99**

COTELETTES
DE PORC FRAIS (SURPLUS DE GRAS ENLEVE) lb **1.89**

SALADE AU CHOUX
COORSH Cont. 32 oz **1.09**

PATE AU POULET
BILOPAGE 4 oz **.39**

FILET DE MORUE
FRAIS lb **1.49**

TETE FROMAGEE
ST-CASTIN Cont. 10 oz **.79**



ORANGES SUNKIST

VARIETE "VALENCE"

PRODUIT DE CALIFORNIE
GROSSEUR 138




.69 douz.

PECHES FRAICHES
PRODUIT DES E.-U.
CANADA # 1 lb **.49**

CAROTTES
PRODUIT DES E.-U.
CANADA # 1 Cello 5 lb **.99**

RADIS FRAIS
EN FEUILLE
CULTURE DU QUEBEC 2 pqt **.35**




LES PRODUITS DE QUALITE



TOUJOURS EN BONNE PLACE A LA BONNE PLACE
CHEZ VOTRE ÉPICIER "GEM".

PAINS HAMBURGER ST-CASTIN Pqt 12	.69	PATATES CHIPS ST-CASTIN Sac 250 gr.	.69
THE EN SACHETS ORANGE PEKOE ST-CASTIN Cello 100	1.38	CONFITURES DE FRAISES AVEC PECTINE ST-CASTIN Bocal 24 oz	1.10
MARINADES SUCREES ST-CASTIN Bocal 24 oz	.78	MOUTARDE PREPAREE ST-CASTIN Bocal 24 oz	.54
RELISH SUCREE ST-CASTIN Bocal 15 oz	.54	SOUPE POULET & NOUILLES ST-CASTIN Bte 2 env.	.33
SACS A POUBELLES EXT. 26" x 36" ST-CASTIN Pqt 10	.69	PANSEMENTS ADHESIFS EN PLASTIQUE ST-CASTIN Bte 60	.79



BIEN VOUS SERVIR NOUS TIENT A COEUR

faits divers et justice

Un témoin dit avoir vu Carbonneau avec une arme

par Marcel COLLARD avec une arme dans les mains et avoir entendu un "boum" dans la nuit du 10 au 11 décembre 1976, au restaur-

rant la Bougie, rue Saint-Luc à Québec. Témoin du ministère pu-



ble au procès aux assises de Québec intenté contre Carbonneau, accusé de meurtre prémédité, Mlle Nicole Bédard a raconté au jury formé de sept femmes et de cinq hommes qu'elle s'était rendue au restaurant, vers 1h30 du matin, en compagnie de son ami, Clément Dévost. Malgré plusieurs trous de mémoire, Mlle Bédard se rappelle que Gaétan Carbonneau s'était querellé avec son épouse Noëlla Morin, au restaurant la Bougie, sans pouvoir préciser l'objet de la dispute ou les propos qui furent tenus. Cependant, elle a entendu un "boum" selon sa propre expression et elle vit Carbonneau avec une arme dans les mains.

Contre-interrogée par Me Marc Delisle, procureur de la défense, Mlle Bédard a rapporté avoir vu la victime, Michel Morand, âgé de 26 ans, gisant dans le chemin, près du restaurant. Malgré l'insistance des procureurs et même celle du juge Jean-Robert Beaudoin, le témoin s'est dit incapable d'affirmer si elle a vu Carbonneau avant ou après le "boum". Me René de la Sablonnière, procureur du ministère public, a eu du fil à retordre avec son sixième et dernier témoin de la journée. Le gérant du restaurant, M. Raymond Belley a, selon l'expression du juge

Beaudoin, "parlé beaucoup sans dire grand-chose". D'une manière très laborieuse, M. Belley a déclaré qu'il se trouvait près de Michel Morand quand Gaétan Carbonneau a surgi avec "quelque chose dans les mains" et il a entendu un bruit. "Michel est tombé et il saignait. Moi je me suis sauvé, bonjour merci!" a ajouté le témoin.

Au début de son témoignage, M. Belley a vaguement parlé d'un incident survenu dans la soirée. Il aurait vu l'accusé "par terre avec une femme en dessous" sans en dire davantage. Quant à ce qu'avait Carbonneau dans les mains avant que Morand s'écroule, le témoin croit qu'il pouvait s'agir d'un arme sans pouvoir identifier celle produite par les enquêteurs.

Outre les policiers appelés pour soumettre des photos des lieux, Me de la Sablonnière a cité à la barre un policier du service d'identité judiciaire de la police de Québec, M. Paul Langlois a reconnu qu'aucun indice n'avait pu être relevé sur une carabine 22, coupée, trouvée sous une automobile en raison de la saleté, carabine inutilisable en raison de son état pitoyable, de même que sur une autre carabine à l'intérieur de laquelle il a retiré une douille de balle.

Deux accidents d'avion

Deux accidents d'avion ont fait huit morts, hier. Un bimoteur s'est écrasé sur des maisons, près de Los Angeles, et a explosé; les cinq occupants ont été tués et quatre personnes au sol ont été blessées, durant l'incendie qui a suivi. Par ailleurs, trois personnes ont perdu la vie et trois autres ont été conduites à l'hôpital, à la suite de l'écrasement d'un petit appareil, peu après le décollage d'un aérodrome secondaire près de Wells, en Colombie-Britannique. L'avion a heurté un camion, blessant ses deux occupants.

SPECIAL \$375.00

Rolleiflex SL35



Mono-Reflex 24 x 36mm
Mesure d'exposition à travers l'objectif
Baïonnette Rollei pour objectifs interchangeables avec
□ Planar 1.8/50mm
□ Schneider Angulon 2.8/35mm
□ Zeiss Sonnar 2.8/85mm

LEGARE & KEDL LTEE
Matériel Photographique
870 du Roi
Québec Qué. G1K 2Y2
Tel. 529-0621

GRANDE VENTE D'OUVERTURE D'UN NOUVEAU MAGASIN

CAMILLE BERGERON MUSIQUE ENR.
864 EST, RUE ST-JOSEPH - QUÉBEC (SORTIE EST DU MAIL ST-ROCH)
524-0210

DÈS MAINTENANT DES AUBAINES À NE PAS MANQUER

GUITARES CLASSIQUES	DETAIL	PRIX C.B.M.	MICROPHONES	DETAIL	PRIX C.B.M.
WASHBURN W460	\$145.00	\$105.00	MEAZZI M-12	\$69.50	\$59.50
WASHBURN W460	\$195.00	\$117.00	MEAZZI M-26-SW	\$79.50	\$55.50
WASHBURN W460	\$215.00	\$139.00	MEAZZI M-48	\$139.50	\$95.50
ARTISTE 578	\$79.50	\$59.50	MEAZZI M-4	\$119.50	\$75.50
ARTISTE 578	\$79.50	\$59.50	MEAZZI M-4	\$139.50	\$95.50
ARTISTE 578	\$119.00	\$89.00	MEAZZI M-3	\$179.50	\$135.50
EL DE GAS CL-43	\$79.50	\$59.50	MEAZZI M-100	\$219.50	\$175.50
EL DE GAS CL-45	\$79.50	\$59.50	MEAZZI TRANSDUCER	\$29.50	\$19.50
LENO 36	\$129.50	\$99.50	ELECTRO VOICE 678	\$19.50	\$19.50
KAY MCL-353	\$139.50	\$95.50	ELECTRO VOICE 674	\$19.50	\$19.50
ARTISTE 530	\$119.50	\$89.50	DAVIDSON D-2	\$39.50	\$29.50
			DAVIDSON D-105	\$19.50	\$19.50
			MEAZZI HESTA	\$39.50	\$29.50
GUITARES WESTERNS & FOLKLORES			TAMBOURS (BATTERIES)		
EL DE GAS F-175	\$149.00	\$105.00	HOLLYWOOD PRESIDENT	\$169.00	\$125.00
EL DE GAS F-170	\$179.00	\$135.00	WOODING CRYSTALINE	\$175.00	\$131.00
PALOMA 58	\$119.00	\$75.00	WOODING BLUE JEAN	\$179.00	\$135.00
PALOMA 400	\$99.00	\$65.00	WOODING TRIO	\$199.00	\$155.00
MAESTRO 11-5	\$109.00	\$65.00	WOODING POP	\$179.00	\$135.00
RAVN V-20	\$119.00	\$85.00			
ANITA 814-12	\$119.00	\$85.00	CAISSES CLAIRES		
ANITA 784-12	\$119.00	\$85.00	STEWART	\$75.00	\$49.00
EKO COLOMADO	\$109.00	\$69.00	PEARL	\$75.00	\$49.00
			ROULE NO	\$175.00	\$131.00
GUITARES ÉLECTRIQUES			KING STAR	\$79.50	\$59.50
EL DE GAS DELUXE	\$219.00	\$179.00	CAPRI	\$79.50	\$59.50
LENO 413	\$129.00	\$99.00	MEAZZI PRESIDENT	\$219.50	\$175.50
LENO 319	\$129.00	\$99.00	MEAZZI HODGSON	\$149.50	\$105.50
LENO 815	\$149.00	\$105.00	ELECTRO VOICE 678	\$19.50	\$19.50
LENO 812	\$149.00	\$105.00	ELECTRO VOICE 674	\$19.50	\$19.50
LENO 811	\$149.00	\$105.00	DAVIDSON D-2	\$39.50	\$29.50
LENO 810	\$149.00	\$105.00	DAVIDSON D-105	\$19.50	\$19.50
LENO 809	\$149.00	\$105.00	MEAZZI HESTA	\$39.50	\$29.50
DYNELECTRON	\$179.00	\$135.00			
CORGAR	\$209.00	\$155.00	INSTRUMENTS ORFF		
GUITARES BASSES			CARLETON SOPRANO	\$61.00	\$46.00
EKO KAV	\$49.00	\$35.00	SONOR SGL-3	\$92.00	\$67.00
FENDER MUSTANG	\$199.00	\$155.00	CARLETON ALTO	\$175.00	\$131.00
DYNELECTRON	\$199.00	\$155.00	METALLORPHONE ALTO	\$269.50	\$205.50
ACCESSOIRES DE GUITARES			SONOR SGM-3	\$225.00	\$171.00
REDUCTION DE 33-1-3%			METALLORPHONE BASSE	\$105.00	\$79.00
ETUIS, COURROIES, DIAPASONS, FILS, PEDALES, PICK-UPS			SONOR SGM-2	\$300.00	\$225.00
REDUCTION DE 40%			MAMA MAMA 2	\$17.00	\$12.00
CORDES DÉTACHÉES, AUGUSTINE, LA BELLA, UNIVERSAL, BLACK DIAMOND, TRAYNOR, MONOPOLE, MARTIN MAPES, GUILD, ETC.			CARLETONS	\$17.00	\$12.00
AMPLIFICATEURS HAUT-PARLEURS			ETUIS ET EMBOUCHURES		
SYSTEMES SONORES			TRUMPETTES		
TRAYNOR TON-212	\$415.00	\$299.00	MUTTL 789	\$299.00	\$219.00
TRAYNOR TE-12	\$330.00	\$249.00	ELITE ACADEMIQUE	\$299.00	\$219.00
TRAYNOR VC-412	\$470.00	\$355.00	BLESSING B-125	\$219.00	\$165.00
TRAYNOR VC-610	\$340.00	\$255.00	BLESSING B-125	\$219.00	\$165.00
TRAYNOR YB-18	\$210.00	\$155.00	SUPER ORANGE 436	\$115.00	\$85.00
TRAYNOR YB-14	\$210.00	\$155.00	EMBOUCHURES ET ETUIS REDUCTION DE 33%		
GARNET SESSION MAN	\$199.00	\$149.00	SAXOPHONES ALTOS		
LES LIE 18	\$129.00	\$99.00	CONU CARAVELLE 30	\$620.00	\$475.00
LES LIE 120	\$159.00	\$119.00	CONU HAYNES	\$595.00	\$445.00
EMPIRE STUDIO 100	\$79.50	\$59.50	SCHLEWY 15	\$175.00	\$131.00
EMPIRE STUDIO 200	\$99.50	\$75.50	ELITE MARK VI	\$175.00	\$131.00
EMPIRE TOTAL 200	\$99.50	\$75.50	ELITE 123	\$175.00	\$131.00
EMPIRE ROCKIT	\$79.50	\$59.50	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE VOCAL BOX 60	\$49.50	\$35.50	ELITE 122	\$175.00	\$131.00
EMPIRE VOCAL BOX 140	\$49.50	\$35.50	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE VOCAL BOX 120	\$49.50	\$35.50	ELITE 121	\$175.00	\$131.00
EMPIRE MVA BOX 60	\$49.50	\$35.50	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE INST BOX 120	\$49.50	\$35.50	ELITE 120	\$175.00	\$131.00
EMPIRE INST BOX 140	\$49.50	\$35.50	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE UNIV. BOX 120	\$49.50	\$35.50	ELITE 119	\$175.00	\$131.00
EMPIRE UNIV. SWEETER 100	\$49.50	\$35.50	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE UNIV. SWEETER 200	\$49.50	\$35.50	ELITE 118	\$175.00	\$131.00
EMPIRE ECHO FINDER PEDALE	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE EXPANDER 120	\$79.50	\$59.50	ELITE 117	\$175.00	\$131.00
EMPIRE EXPANDER 60	\$79.50	\$59.50	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE P.L. 748	\$179.00	\$135.00	ELITE 116	\$175.00	\$131.00
EMPIRE UNIVERSAL 747	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP ECHO 742	\$179.00	\$135.00	ELITE 115	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP ECHO 741	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 741B	\$179.00	\$135.00	ELITE 114	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 741A	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 741	\$179.00	\$135.00	ELITE 113	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 740	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 739	\$179.00	\$135.00	ELITE 112	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 738	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 737	\$179.00	\$135.00	ELITE 111	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 736	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 735	\$179.00	\$135.00	ELITE 110	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 734	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 733	\$179.00	\$135.00	ELITE 109	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 732	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 731	\$179.00	\$135.00	ELITE 108	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 730	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 729	\$179.00	\$135.00	ELITE 107	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 728	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 727	\$179.00	\$135.00	ELITE 106	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 726	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 725	\$179.00	\$135.00	ELITE 105	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 724	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 723	\$179.00	\$135.00	ELITE 104	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 722	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 721	\$179.00	\$135.00	ELITE 103	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 720	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 719	\$179.00	\$135.00	ELITE 102	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 718	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 717	\$179.00	\$135.00	ELITE 101	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 716	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 715	\$179.00	\$135.00	ELITE 100	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 714	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 713	\$179.00	\$135.00	ELITE 99	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 712	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 711	\$179.00	\$135.00	ELITE 98	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 710	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 709	\$179.00	\$135.00	ELITE 97	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 708	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 707	\$179.00	\$135.00	ELITE 96	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 706	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 705	\$179.00	\$135.00	ELITE 95	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 704	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 703	\$179.00	\$135.00	ELITE 94	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 702	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 701	\$179.00	\$135.00	ELITE 93	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 700	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 699	\$179.00	\$135.00	ELITE 92	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 698	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 697	\$179.00	\$135.00	ELITE 91	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 696	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 695	\$179.00	\$135.00	ELITE 90	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 694	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 693	\$179.00	\$135.00	ELITE 89	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 692	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 691	\$179.00	\$135.00	ELITE 88	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 690	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 689	\$179.00	\$135.00	ELITE 87	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 688	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 687	\$179.00	\$135.00	ELITE 86	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 686	\$179.00	\$135.00	CONSERVATION	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP FA 685	\$179.00	\$135.00	ELITE 85	\$175.00	\$131.00
EMPIRE COMP					

Une réforme du Service des pénitenciers jugée urgente

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Il y a plus de gardes de prison que de détenus dans le système pénitentiaire du Canada. Une réforme complète du Service des pénitenciers s'impose dans les plus brefs délais.

C'est ce qui ressort d'un rapport de quelque 175 pages déposé hier aux Communes, par le sous-comité chargé d'étudier le régime d'institutions pénitentiaires au Canada.

Les 12 membres du sous-comité, qui représentent les quatre partis à la Chambre des Communes ont été unanimes à présenter ces 35 recommandations, qui, si elles sont appliquées, pourraient changer de façon dramatique, tout le système pénitentiaire au pays.

Lors d'une conférence de presse, le président du sous-comité, le député libéral Mark MacGuigan, s'est dit convaincu que le solliciteur général, M. Francis Fox accepterait d'appliquer ces recommandations. S'il ne le fait pas, l'opposition y verra, ont ajouté les députés conservateurs et néo-démocrates, membres du sous-comité.

M. MacGuigan a reconnu que le sous-comité avait été sévère envers les gardiens mais a précisé qu'il avait aussi été avec les détenus, le public et le gouvernement.

Le président du sous-comité a affirmé qu'il y aurait beaucoup plus de violence dans les institutions pénitentiaires si le gouvernement ignorait son rapport.

Réquisitoire contre les gardiens

OTTAWA (PC) — Me Paul Copeland, l'avocat torontois des détenus de Millhaven, près de Kingston, Ont., a déclaré que le rapport sur les pénitenciers déposé hier aux Communes ne fait que confirmer ce que les prisonniers n'ont cessé de crier depuis des années: que les gardiens sont les seuls à blâmer pour la tension qui règne dans les institutions pénales, qu'ils ont organisé un racket pour le temps supplémentaire et que, en provoquant les détenus, ils ont été les principaux instigateurs de l'émeute survenue l'automne dernier.

Pourtant, Me Copeland doute que le gouvernement mette en application les recommandations du rapport.

Cependant, les députés faisant partie du sous-comité ont souligné, au cours d'une conférence de nouvelles, que le rapport avait été préparé par des membres de tous les partis.

Selon le député néo-démocrate de New Westminster, M. Stuart Leggart, le solliciteur général Francis Fox sera tenu d'appliquer les recommandations, celles-ci ayant été formulées par un sous-comité composé de 13 membres issus de tous les partis représentés aux Communes.

Unanimité
D'ailleurs, d'après le député Art Lee, secrétaire parlementaire de M. Fox, l'unanimité qui ressort du rapport rendra la tâche plus facile au gouvernement qui ne manquera pas d'agir selon les recommandations.

Et, a révélé M. Lee, on a déjà confié à une équipe constituée au sein du ministère le soin de commencer la mise en pratique des recommandations ne nécessitant pas de législation. Quant à celles qui requièrent l'adoption d'une loi, on peut s'attendre à ce que le Parlement adopte la législation cet automne.

Les membres du comité ont insisté sur le fait que le rapport ne vise pas particulièrement le syndicat des gardiens.

"Je ne pense pas que le NPD ait jamais appuyé de mauvais syndicats", a lancé M. Leggart, ajoutant que le rapport jugeait les bureaucrates aussi bien que les gardiens et leur syndicat.

Et, selon Mme Simma Holt (NPD—Vancouver-Kingsway), l'exécutif d'une des sections du Syndicat des gardiens de prison avait été élu par huit de ses 350 membres seulement, plusieurs des syndicats ayant été menacés.

Vous appelez ça du syndicalisme? Moi j'appelle ça de la fraude, a-t-elle dit.

Le sous-comité a été chargé d'étudier la question le 21 octobre 1976 à la suite de trois mutineries, qui avaient éclaté à Laval, en Colombie-Britannique et à Millhaven et causé des dommages évalués à plus de \$2 millions.

Dans un premier temps, le sous-comité recommande au gouvernement d'étudier le système judiciaire afin de favoriser des sanctions de rechange, plutôt que l'incarcération qui ne peut pas être une panacée universelle.

Plutôt les personnes condamnées pour avoir volé ou blessé quelqu'un devraient travailler dans la collectivité afin de rembourser la victime ou encore devraient être tenues d'offrir leurs services à la collectivité.

Le sous-comité s'est montré particulièrement sévère à l'endroit de l'Alliance de la fonction publique du Canada et de ses membres, et dénonce un système où il y a un peu plus de gardiens que de détenus. En avril 1977 il y avait 9,374 détenus dans les pénitenciers canadiens alors que le Conseil du Trésor alloue un total de 9,429 postes au Service canadien des pénitenciers.

Il faut réduire le nombre excessif d'employés, recommande le comité tout en mettant au point un nouveau système de compétence, de rémunération, de promotion et de retraite.

Lorsque ce nouveau système de traitement aura été mis au point, chaque membre du personnel actuel devrait faire l'objet d'un examen afin de déterminer s'il possède les compétences voulues. Ceux qui seraient jugés incapables à faire ce travail devraient être transférés vers d'autres agences gouvernementales, mis à la retraite ou renvoyés.

"Les témoignages que nous avons entendus sur la situation du personnel correctionnel nous ont convaincus qu'il est prisonnier du système", explique le sous-comité.

Plus loin, on peut lire dans le rapport "le sous-comité a également entendu des témoignages concernant certains gardiens qui auraient remis des lames de rasoir à des détenus qui s'étaient déjà mutilés en les invitant à répéter leur geste". Il est précisé que certains détenus ont suivi les conseils des gardiens, notamment dans le

cas de neuf détenus au pénitencier de la Colombie-Britannique qui se sont mutilés la veille de Noël 1976. Un gardien leur avait souhaité "Joyeux Noël et un Nouvel an taillé" en laissant tomber deux lames de rasoir dans leurs cellules.

Les prisonniers ne sont pas les seuls qui sont harcelés par certains gardiens. Un agent de l'Alliance de la fonction publique du Canada a avoué qu'il avait reçu des appels téléphoniques de ses collègues et qu'on avait lancé des pierres chez lui, le forçant à reloger sa famille. "Le sous-comité a reçu d'autres renseignements confidentiels se rapportant à des cas d'employés harcelés par certains de leurs collègues", précise le rapport déposé aux Communes.

Le sous-comité souligne que le moral du personnel est généralement bas, les gardiens ont "une assez piètre conception de leur rôle" et leur "travail ne comporte aucun défi intellectuel". Les députés notent que l'ultime moyen de défense des gardiens est de faire appel à la "Sécurité" et de montrer que sur le plan physique ils sont les maîtres absolus.

Selon le rapport, le syndicat est devenu le principal refuge du personnel pénitentiaire. "L'élément du Solliciteur général de l'AFPC est animé d'une mentalité de garnison", précise-t-on, plus loin on peut lire: "Les détenus sont la dernière préoccupation du syndicat".

Le sous-comité voudrait que les gardiens aient au moins une 12^{ème} année de scolarité (ou son équivalent) et un minimum de trois années d'expérience dans un domaine nécessitant des relations interpersonnelles poussées, tel que l'enseignement. En relevant l'échelle des salaires et en portant l'âge de la retraite à 55 ans, avec pension (pour ceux qui ont 25 années de service) on favoriserait un meilleur service des pénitenciers et on éliminerait peut-être les problèmes dans les prisons, expliquent les membres du sous-comité.

Les détenus

Le rapport recommande la création de comités de détenus dans chaque institution, dont au moins certains membres seraient élus pour représenter les détenus de tous les secteurs du péniten-

cier. Les noirs, les autochtones et les métis devraient d'ailleurs être représentés à ce comité.

De plus, les griefs des détenus devraient être tous étudiés par un comité paritaire composé de deux membres du personnel et de deux détenus.

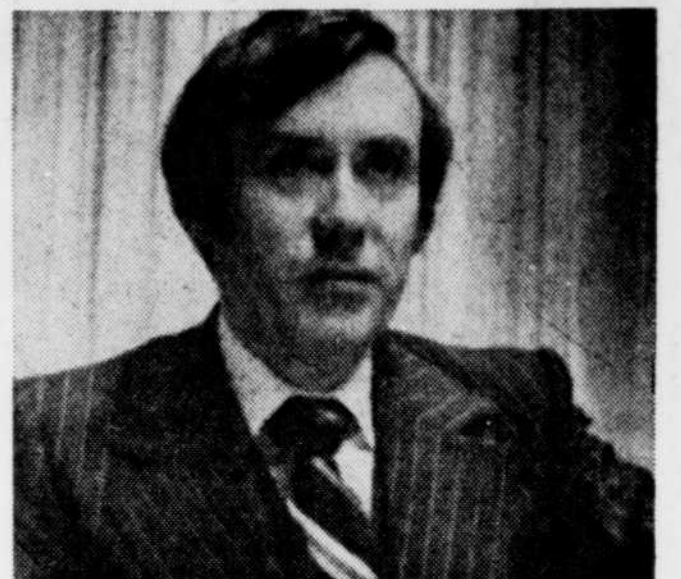
Afin d'encourager les détenus qui travaillent dans des ateliers, la loi des pénitenciers devrait être amendée afin de permettre la vente des produits sur le marché libre. Dans la même veine, les détenus devraient être mieux rémunérés et, selon le sous-comité, il faudrait instituer un système progressif d'encouragement fondé sur la productivité.

A l'avenir les nouvelles institutions ne devraient pas pouvoir accueillir plus de 200 ou 250 détenus à la fois. Chaque région devrait être dotée d'un centre de réception où le personnel se chargerait de classer les individus, avant que ceux-ci ne viennent en contact avec les autres détenus.

Comme à la Gendarmerie royale du Canada, les em-

ployés du Service des pénitenciers devraient pouvoir être congédiés pour incompétence ou incontinence. Ils ne devraient pas, d'après les recommandations du sous-comité, être régis par la Loi de la fonction publique ni par la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

La prison des femmes à Kingston devrait être remplacée par de plus petits établissements ou des petits groupes d'établissements qui pourraient ressembler à des chalets, et ce dans au moins trois régions du Canada. Ces établissements pourraient offrir des programmes de préparation à leur libération.



M. Mark MacGuigan, président du sous-comité qui a présenté le rapport sur le régime des institutions pénitentiaires au Canada.



1588, Chemin St-Louis

STEAK DE CÔTE DE CHOIX
SANS BOUT 1.89

FILET FRAIS DE MORUE 1.49

VENIR CHERCHER votre commande sera prête.

POUR LE FRIGO VIANDE BIEN PRÉPARÉE À VOTRE GOÛT

DERRIÈRE 1.19
SURLONGE 1.29
CÔTE .95
LONGUE DU FILET 1.49

POULET CUIT LA LIVRE 1.15

CÔTELETTES DE PORC SEMI-DESSOÛSÉES 2.19

STEAK DE SURLONGE TRÈS BIEN TRIMÉ 1.99

JAMBON CUIT BRAISÉ MAISON FRAIS TRANCHÉ 3.79

STEAK DE SPENCER 2.69

CUISSES DE POULET CANADA CATÉGORIE "A" .75

MORCEAUX DE FESSE DE VEAU FRAIS 1.59

Tél.: Québec 527-2548 Ste-Foy 527-2913

LEGARÉ MEUBLES

Vente

100^{ÈME} anniversaire

VENEZ CELEBRER AVEC NOUS ET EPARGNER SUR TOUS VOS ACHATS

COMPTE LEGARÉ C'EST SI FACILE D'OUVRIER UN COMPTE LEGARÉ NOUS FINANÇONS NOTRE CREDIT

GENT FOIS Merci!

100

A l'occasion de notre Centenaire, nous vous offrons ce joli ensemble de couteaux en acier inoxydable avec l'achat de \$149 ou plus!

TELE-PORTATIF de 12"

Un compact très pratique pour le foyer, la campagne ou le plein air! Transistorisée à 100%. Réception fidèle, images claires! Puissant haut-parleur avant. Antenne télescopique. Prise pour écouteur. Attrayant coffret en plastique blanc avec façade noire.

FLEETWOOD SPÉCIAL \$100

FAUTEUIL INCLINABLE par "El Ran"

Ajustable à "3 positions" confortable... pour vous sentir chez vous. Revêtement en vinyle "Naugahyde" dans le ton noir, brun, ou or. Rembourrage généreux, ressorts non affaissants et cadre en bois franc.

SPÉCIAL \$100

Valeur exceptionnelle!

MATELAS ET SOMMIER-BOÎTE "Centenaire" de 39"

Voici une chance unique de vous procurer à un prix modique la qualité que vous apporte SERTA, une marque dont la réputation n'est plus à faire. Cet ensemble orthopédique vous offre des centaines de ressorts spiraux à toute épreuve, un isolement et rembourrage généreux composé de plusieurs couches de feutre pour une grande durabilité et un meilleur confort.

GRANDEUR 39" SPÉCIAL \$100 LES DEUX

AUSSI DISPONIBLE: Grandeur 54" (léger supplément)

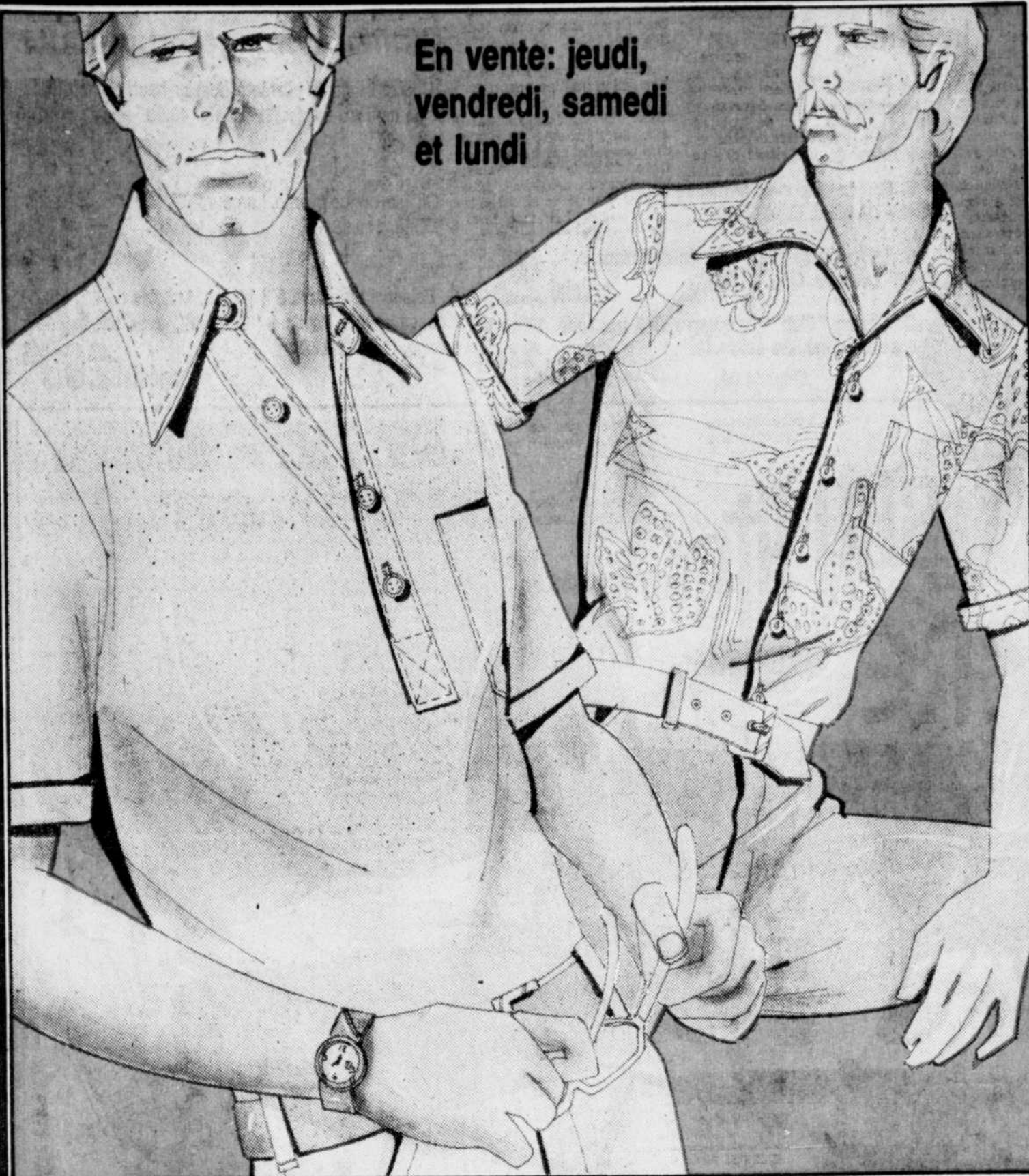
LEGARÉ MEUBLES

MAIL ST-ROCH 600 est, rue St-Joseph - Tél.: 529-0141

LAUZON 20, rue St-Joseph Tél.: 837-5144

VENTE D'ÉTÉ Pollack VENTE D'ÉTÉ

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis



En vente: jeudi,
vendredi, samedi
et lundi



Un tricot
de qualité...
pour lui

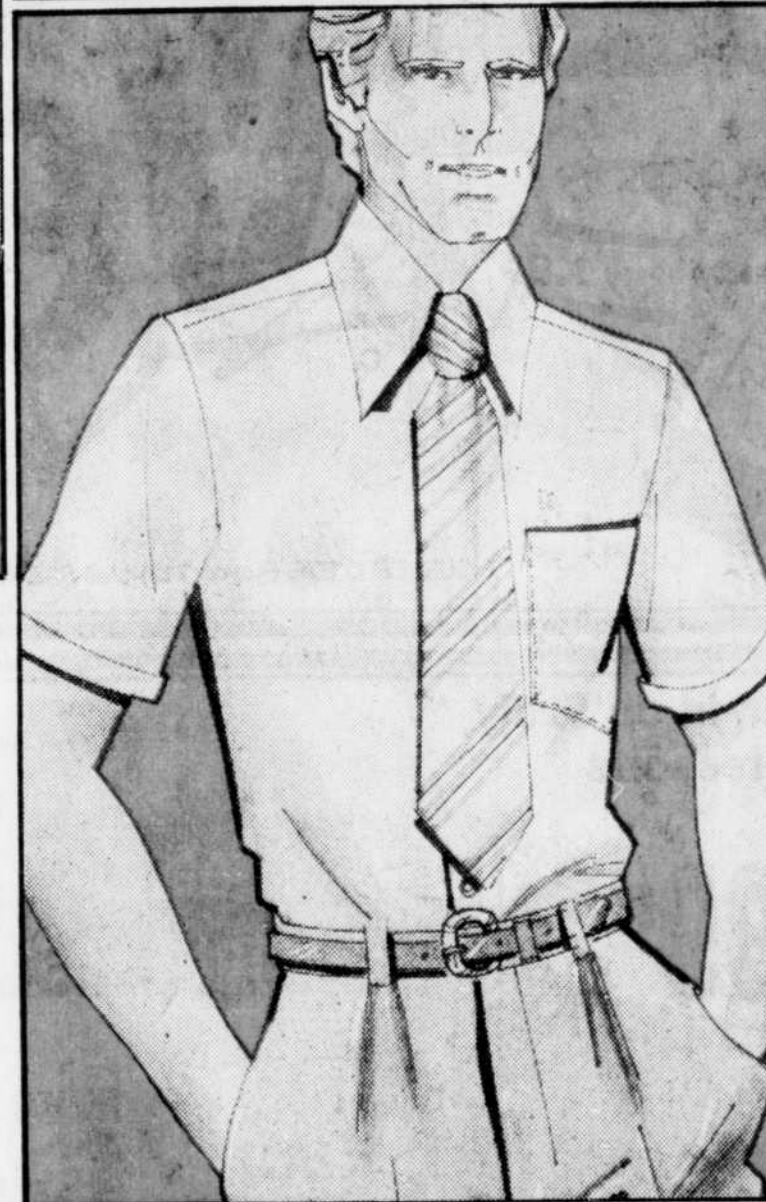
Chandail avec col et 3 boutons. 100% polyester, lavez-séchez en machine. Modèle à motifs devant. Tailles P-M-G-TG. Vaste choix de couleurs mode.

Orig. 16.00 et 17.00

Spécial

8.99

MERCERIE POUR HOMMES (Rayon 620)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



Chemise
de marque
réputée

Chemise de toilette avec col à pointes. En polyester/coton lavez-portez. De coupe impeccable. Tailles 14 à 17. Bleu, blanc, beige, vert pâle.

Orig. 6.00

Spécial

4.99

MERCERIE POUR HOMMES (Rayon 620)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.

Chemises et T-Shirts... en accord avec ses goûts!

T-SHIRT uni, avec poche pratique. En polyester/coton lavez-portez. Tailles P-M-G-TG. Choix de teintes estivales. Orig. 11.00 à 13.00

CHEMISE de qualité en tricot de polyester, laver-sécher en machine. Sans repassage. Tailles P-M-G-TG. Choix de teintes unies ou imprimées. Orig. 16.00 et 17.00

MERCERIE POUR HOMMES (Rayon 620)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.

7.99
Spécial

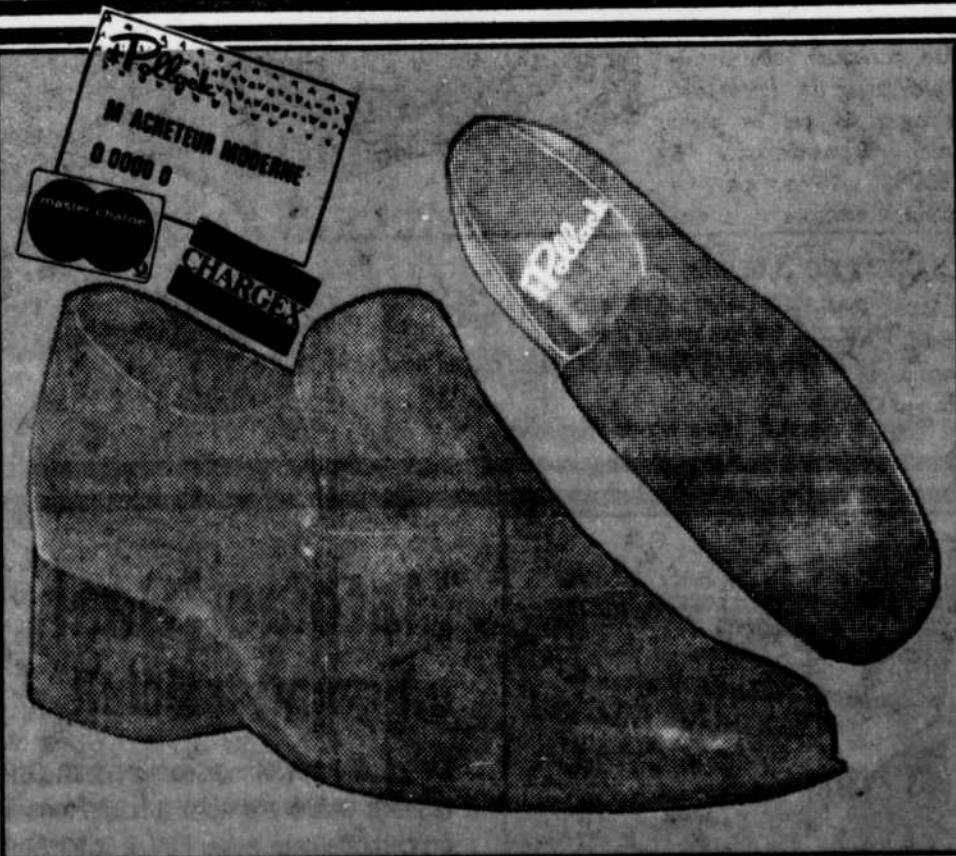


Le suède... grand favori!

Choix de 2 modèles confortables, de marque Kaufman et faits au Canada. Style "loafer", en suède brun et beige. Style lacé, en suède brun, beige et bleu. Pointures 7 à 11.

Spécial 15.99

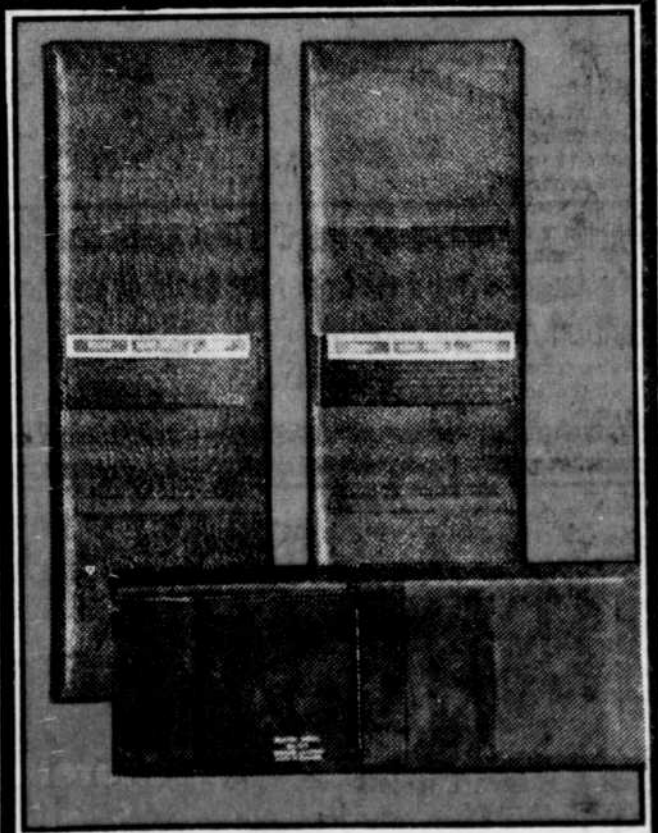
SOULIERS POUR HOMMES (Rayon 670) Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



Le vrai cuir... un classique!

Élegant soulier fermé style "loafer", en cuir marine, tan ou noir. Choix de pointures. Orig. 40.00

Spécial 24.99



Portefeuilles en cuir de qualité

Très bel assortiment de portefeuilles pour messieurs. Portant les marques Buxton et Renwick. Confectionnés en cuir maroquin, veau, etc. Papa en sera ravi!

Spécial 5.99

PORTEFEUILLES (Rayon 460)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.

VENTE D'ÉTÉ



Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

Ensemble parasol 7 morceaux de marque Sun-Lite

Imprimé "Carolyn" exclusif à Pollack: fleuri orange/brun et or.



A. Parasol "Pagoda" 8 1/2' diamètre. "Lift Tilt": ouverture contrôlée par une poignée, ainsi que l'inclinaison. Extérieur orange, intérieur fleuri. Orig. 199.98 **spécial 169⁹⁹**

B. Couvre-table avec fermeture éclair; 42" diamètre. Orig. 16.98 **spécial 14⁹⁹**

C. Table à parasol en acier émaillé blanc; 42" diamètre. Orig. 34.98 **spécial 29⁹⁹**

D. Chaise "Club" rembourrée à 3 positions. Siège et dossier en mousse solide 1 1/2". Orig. 44.98 **spécial 39⁹⁹**

E. Chaise berçante pliante à dossier haut. Siège et dossier en mousse solide 1 1/2". Orig. 49.98 **spécial 44⁹⁹**

F. Chaise longue pliante. Largeur 26". Matelas: épaisseur 6". Orig. 119.98 **spécial 99⁹⁹**

G. Balançoire de luxe à 4 places. Matelas de 4", fait de mousse solide. Imprimé "Carolyn", avec toit extérieur orange. Orig. 299.98 **spécial 269⁹⁹**

Sun-Lite

MEUBLES D'ÉTÉ (Rayon 715) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.

Magnifique divan-lit de Sealy avec matelas à ressorts orig. 399.99

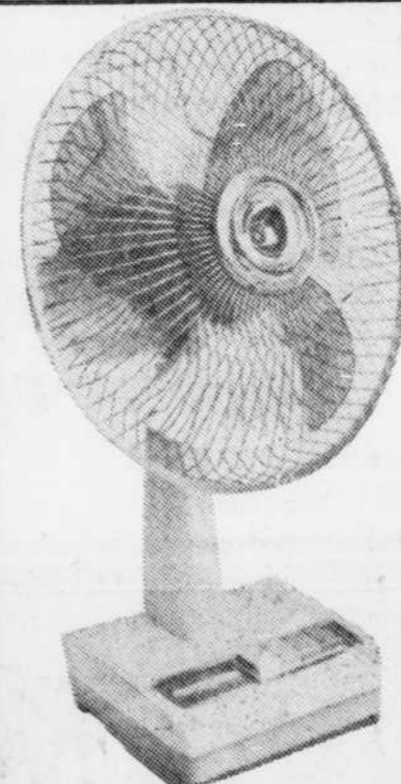
spécial 299⁹⁹



Facile à ouvrir, il est muni d'une barre d'appui très large, évitant de briser les tapis et permettant un meilleur support.

Choix de 3 tissus:
 — Kincaid: 100% Olefin; couleur toast.
 — Malibu: 100% nylon; couleur teak.
 — F4397: 94% polypropylène, 6% polyester; couleur noir/gris/rouille. #20

LITS (Rayon 711) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Ventilateur 12" et 16"

Caractéristiques: action silencieuse; moteur autolubrifiant; 4 boutons-poussoirs; mouvement oscillateur à 5 positions; moteur ultra-lourd et puissant pour plus longue durée; garantie 1 an service et pièces.

Ventilateur 12" **spécial 33⁹⁹**

Ventilateur 16" **spécial 44⁹⁹**

APPAREILS ÉLECTRIQUES (Rayon 784) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Chaise berçante pliante

Chaise berçante pliante à dossier haut. Siège et dossier rembourrés, disponible en plusieurs quadrillés. Facile à ranger, très confortable. Frais de livraison: \$2.00 par chaise. Orig. 45.00

spécial 29⁹⁹

MEUBLES (Rayon 710) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.

Chaise longue Sun-Lite

Style 943. Chaise longue en vinyle, avec matelas capitonné. Charpente en aluminium tubulaire, 4 positions (fait un lit). Largeur 22", longueur 72", hauteur 14". Imprimé "Carolyn": fleuri or/orange et brun. Orig. 65.00

spécial 39⁹⁹



MEUBLES D'ÉTÉ (Rayon 715) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Matelas "Sealy" 39" et 54" Spécial 49⁹⁹

Matelas "Sealy" en grand spécial!

De qualité reconnue, comprenant: 312 ressorts sabliers d'acier à haute teneur en carbone pour éviter l'affaiblissement; isolation de sisan; bordure de tour très résistante; feutre blanc comprimé pour un meilleur confort; recouvert de rayonne aux imprimés variés, ou coton très résistant.

* Frais de livraison: \$2.00 par matelas.

MATELAS (Rayon 711) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.

Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

VENTE D'ÉTÉ



Offrez-vous des nuits en douceur... avec ces ensembles de draps J.P. Stevens

Draps de première qualité, fini Percale; 180 fils au po. car. 50% polyester, 50% coton, sans repassage. Vous assurant douceur et résistance.

Ensemble LIT SIMPLE (1 taie d'oreiller) Si vendus séparément, valeur de 19.50 à 26.00

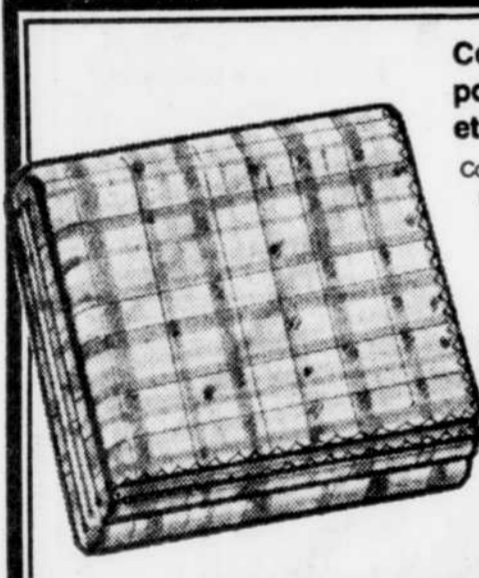
Ensemble LIT DOUBLE (2 taies d'oreiller) Si vendus séparément, valeur de 27.00 à 36.00

Spécial 14⁹⁹

Spécial 19⁹⁹

Choix de 2 motifs: "Summer Garden", fleurs multicolores sur fond blanc. "Versailles", fleuri mode sur fond écru ou bleu pâle.

LITERIE (Rayon 180) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.

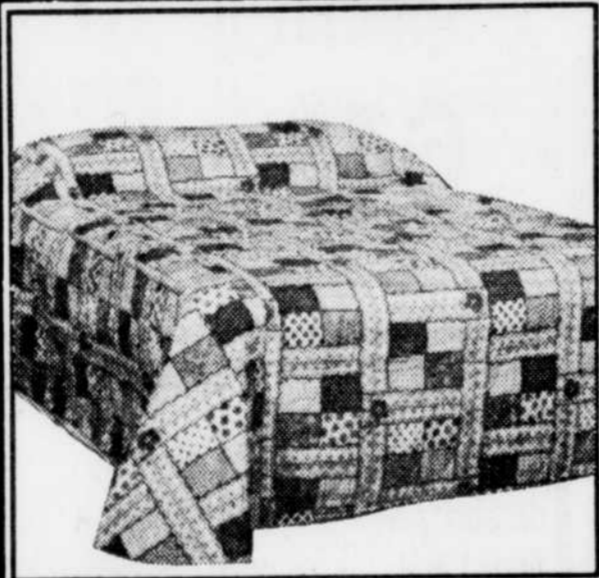


Couverture pour la plage et l'auto

Couverture moelleuse et lavable, légère et confortable. En laine/nylon et viscose. Mesurant 54 X 60". Motif quadrillé.

Spécial 6⁹⁹

LITERIE (Rayon 180) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



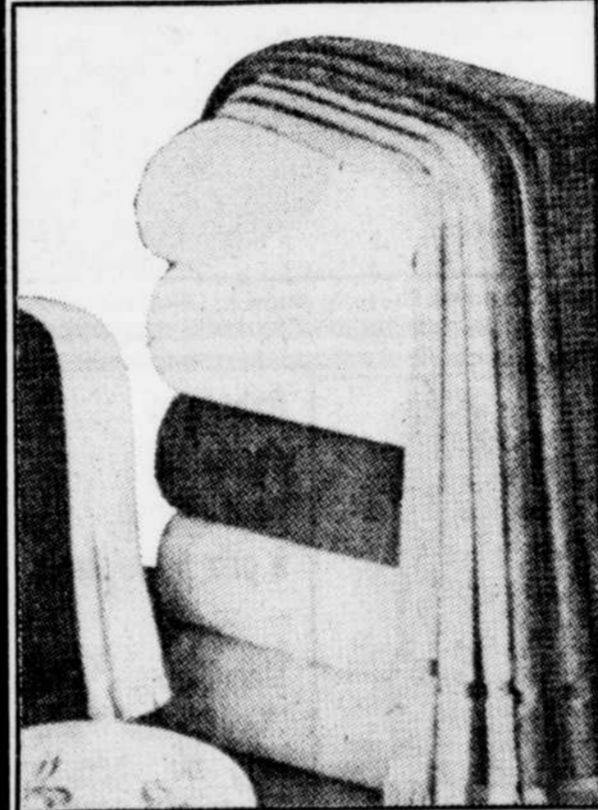
Couvre-lits de première qualité

Pollack vous offre un magnifique choix de couvre-lits pour lit simple ou double. Ces couvre-lits piqués sont aussi lavables. Choix de motifs et couleurs.

Orig. jusqu'à 66.00 **Spécial 39⁹⁹**

Aussi, couvre-lits piqués **Spécial 19⁹⁹**

DRAPERIES & RIDEAUX (Rayon 740) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Serviettes "Wabasso" de première qualité

Serviettes en ratine 100% coton de 1re qualité. Offertes en motifs fleuris ou unis, de couleurs variées.

Débarbouillette

Spécial.49

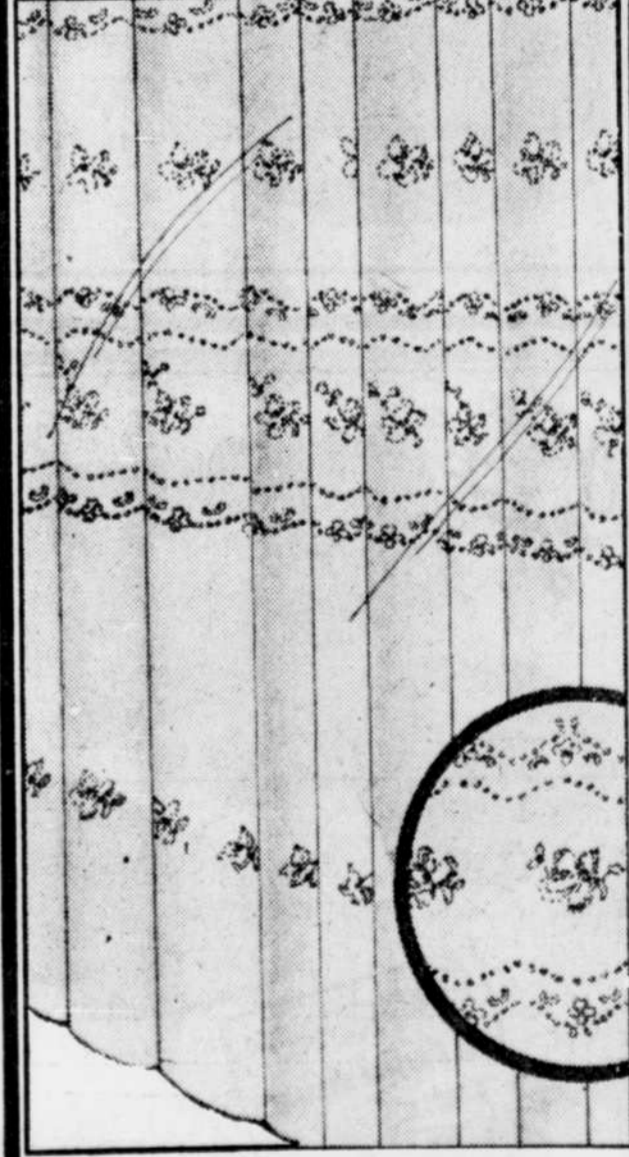
Serviette à main

Spécial.89

Serviette de bain

Spécial 1³⁹

LITERIE (Rayon 180) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Véritable "Plein Jour" brodé, à prix exceptionnel!

Magnifique rideau "Plein Jour", rehaussé de motifs brodés, plis français (plissés 2 fois). Confectionné en 100% polyester lavable. 75 X 95". Blanc.

Spécial 39⁹⁹

DRAPERIES & RIDEAUX (Rayon 740) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Serviette de plage

Pratique serviette de plage "Wabasso", en ratine 100% coton. Choix de motifs et couleurs.

Spécial 3⁹⁹

LITERIE (Rayon 180) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Coussin à usages multiples

Mesurant 24 X 72". Peut servir de coussin pour chaise longue, pour la plage ou le patio. Se transforme aussi en sac de plage, avec poignées. Dessus 100% coton, doublé de vinyle.

Spécial 8⁹⁹

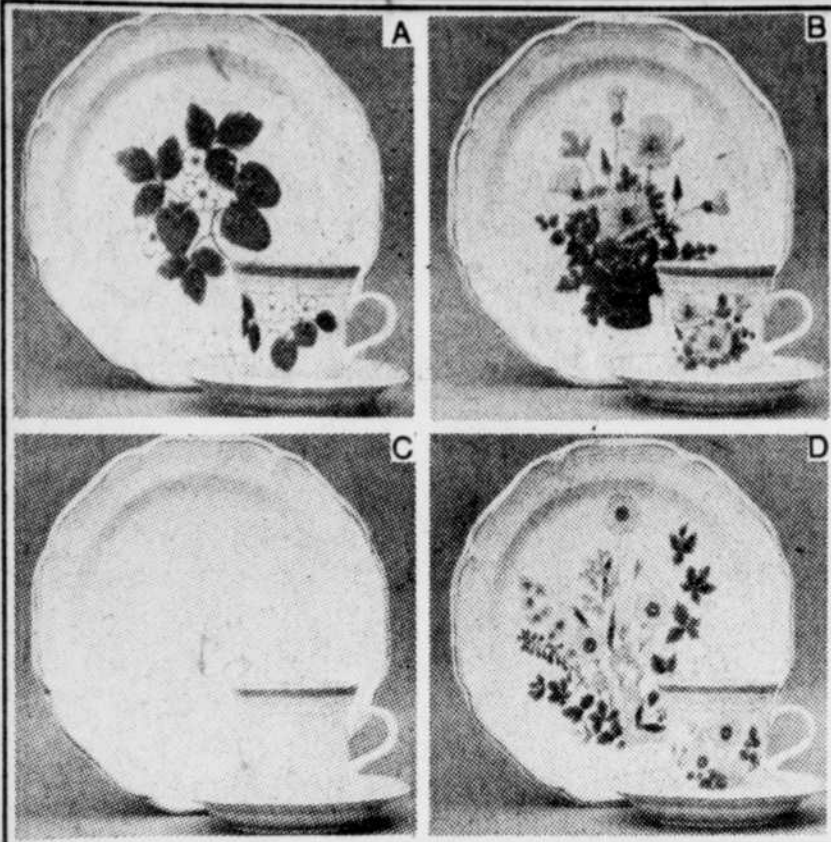
DRAPERIES & RIDEAUX (Rayon 740) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.

VENTE D'ÉTÉ



Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis



25% de rabais sur les services de vaisselle "MIKASA"

Le dernier cri dans la mode Mikasa: les services de vaisselle en terre cuite "Garden Club et Strawberry Festival", de forme antique.

20 pièces. 4 couverts. Orig. 80.00

Spécial 59.99

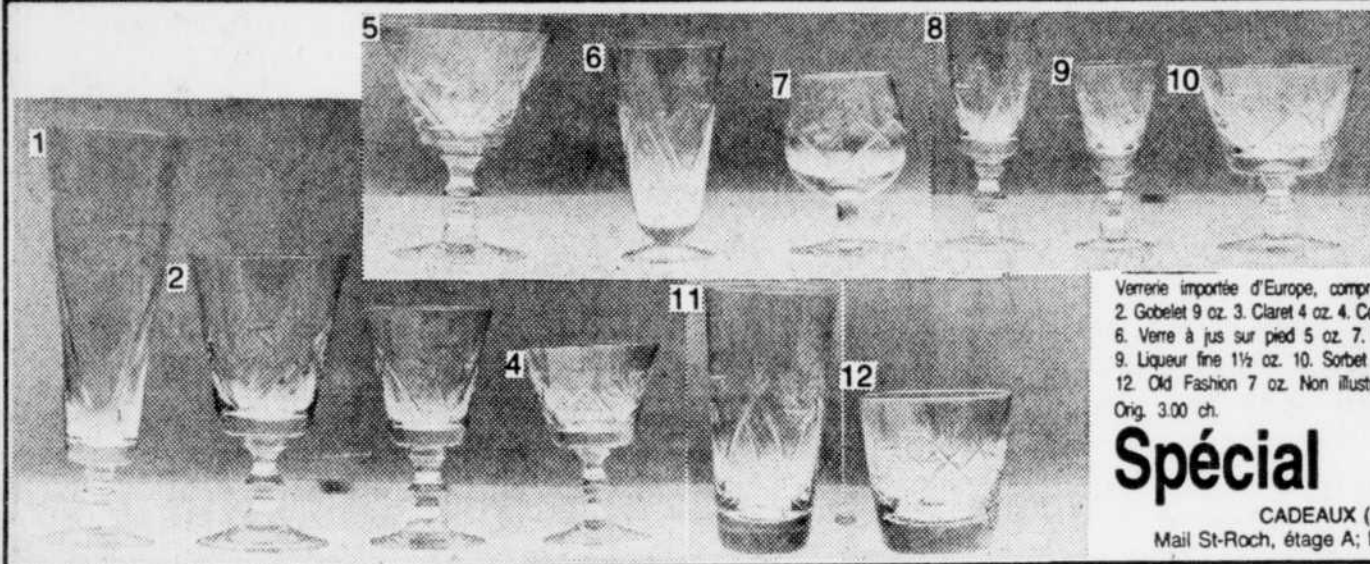
5 pièces. Service Centre de Table. Orig. 48.00

Spécial 35.99

Motifs disponibles: A. Strawberry Festival. B. Petunia. C. Garden Club (uni). D. Fresh Floral. E. Basket of Wild Flowers.

Aussi, 25% DE RABAIS sur certaines pièces telles que beurrier, salière et poivrière, casserole.

CADEAUX (Rayon 760)
Mail St-Roch, étage A;
Lévis, rez-de-chaussée.



Verrerie "Pin Wheel" taillée à la main

Verrerie importée d'Europe, comprenant: 1. Flûte à bière 10 oz. 2. Gobelet 9 oz. 3. Claret 4 oz. 4. Cocktail 4 oz. 5. Champagne 5 1/2 oz. 6. Verre à jus sur pied 5 oz. 7. Brandy 5 oz. 8. Sherry 2 1/2 oz. 9. Liqueur fine 1 1/2 oz. 10. Sorbet 5 1/2 oz. 11. Verre à eau 10 oz. 12. Old Fashion 7 oz. Non illustré: assiette 6".

Orig. 3.00 ch.
Spécial 1.99

CADEAUX (Rayon 760)
Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Batterie en fonte émaillée "Le Creuset"

Ensemble 8 morceaux en fonte émaillée de couleur rouge. Comprenant: une rôtissoire 1 1/4 pinte avec couvercle, une rôtissoire 4 pintes avec couvercle, une casserole 1 pinte avec couvercle, un poêlon 9 1/2" et poêlon 8".

Spécial 64.99

ARTICLES DE CUISINE (Rayon 780) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



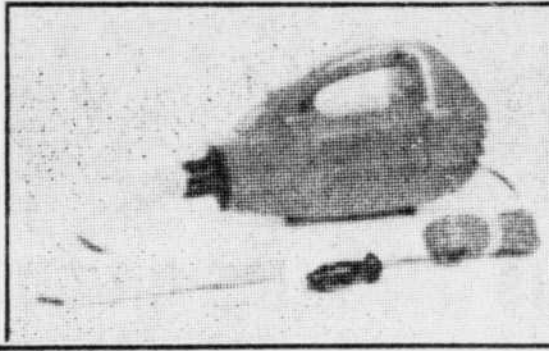
CORONET

Ensemble Coronet 12 pièces

Batterie de cuisine en acier inoxydable 3 plis 18-8; comprend: casserole 1 pinte et 2 pintes, bain-marie, poêlon 10" et rôtissoire 5 pintes.

Spécial 64.99

ARTICLES DE CUISINE (Rayon 780)
Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Aspirateur d'auto très puissant

Équipé d'un moteur et d'un ventilateur à pouvoir de succion étonnant. Compact et léger, accessoires à brosse et pipe standards. Corde de plus de 12.5 pieds. Consommation: 125W. Brancher dans l'allume-cigare de l'auto, caravane ou bateau alimentés par batterie 12 volts.

Spécial 19.99

APPAREILS ELECTRIQUES (Rayon 784)
Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.

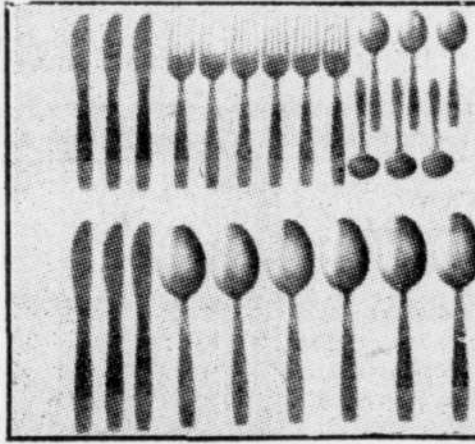


Théière "Corning Ware"

Théière de 6 tasses. Motif: fleur de blé.

Spécial 6.99

ARTICLES DE CUISINE (Rayon 780)
Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Coutellerie 24 pièces

Coutellerie en acier inoxydable, comprenant 24 pièces pour 6 personnes. A prix exceptionnel!

Spécial 5.99

ARTICLES DE CUISINE (Rayon 780) Mail St-Roch, étage A; Lévis, rez-de-chaussée.



Sabots et sandales pour dames, à prix populaire!

Magnifiques sabots "Orthoschaf" en cuir tan ou bourgogne. Pointures 5 à 10.

Orig. 32.00

Spécial 26.99

Sandale à talon compensé, en cuir tan, beige ou blanc. Pointures 5 1/2 à 9.

Orig. 27.99

Spécial 12.99

LA BOUTIQUE (Rayon 475)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée;
Lévis, étage supérieur.

Choix formidable de sandales pour l'été!

Pour Dames, un lot de sandales en macramé, tissu brun/orange et jaune, ou corde naturelle.

Orig. 24.00 à 33.00

Spécial 14.99

Non illustré: Lot de sandales et souliers sport. Pointures assorties.

Orig. 9.99 à 24.98

Spécial 4.99

SOULIERS POUR DAMES (Rayon 473)
Mail St-Roch, 2e étage;
Lévis, étage supérieur.



Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

VENTE D'ÉTÉ



QUE JEANS
P.Q. jeans

Bon premier...

le Jean blanc!

Pollack vous réserve les jeans "P.Q." et "Québec Jeans", en 100% coton lavable. Tailles désassorties. En blanc.
Orig. 23.00 et 24.00

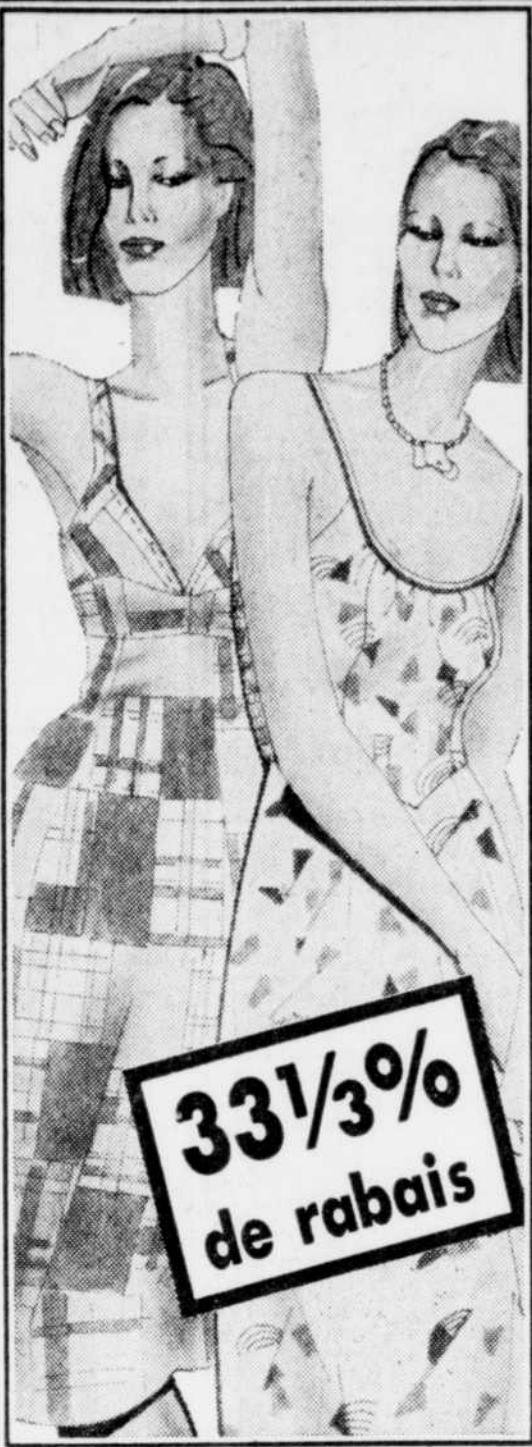
Spécial 17.99

BOUTIQUE JEUNELLE (Rayon 530)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

FILLETES-GARÇONS. Aussi disponible, le jean blanc de marque "Québec Jeans" seulement.

Spécial 17.99

FILLETES (Rayon 550)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.
GARÇONS (Rayon 660)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.



33 1/3% de rabais

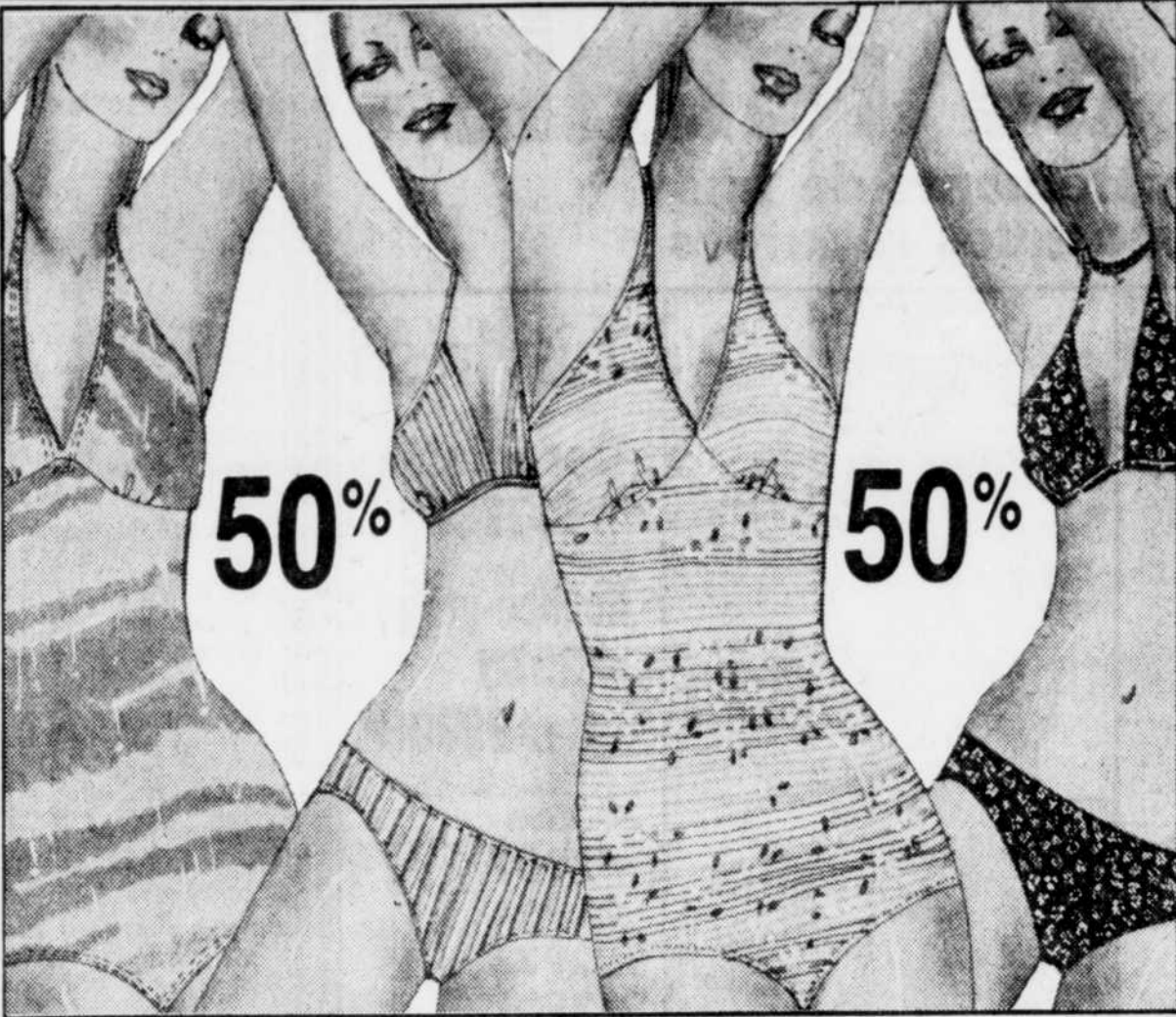
33 1/3% de rabais sur toutes nos robes-soleil pour dames

De style tout-aller, avec soutiens-gorge à bonnets moulés. Glissière ou élastique au dos. 100% coton, ou polyester/coton. Tailles 8 à 16. En frais imprimés de teintes estivales.

Orig. 22.00 à 30.00

moins 33 1/3%

VÊTEMENTS DE PLAGE (Rayon 541)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.



50%

50%

50% de rabais

sur tous nos maillots de bain pour dames et juniors, dans le rayon. Incluant: maillots 1 pièce et bikinis en 100% nylon, ou nylon/spandex. Tailles 5 à 13. 8 à 18. Couleurs et imprimés variés.

VÊTEMENTS DE PLAGE (Rayon 541)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.

33 1/3% de rabais

sur nos maillots de bain 1 pièce et 2 pièces, de marque "Huit (Lorca)" et "Grenier".
Et sur nos shorts, corsages et robes-soleil, de marque "D'ici" (non-illustrés).

VÊTEMENTS DE BASE (Rayon 360)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.



Vive les rayés!

Chandail à col bateau, en coton/lin/acrylique. Rayures multicolores. Non illustré: cardigan à manches courtes, lien à la taille. Mêmes rayures.

Modèle à encolure carrée, en acrylique/chanvre. Rayé marine ou rouge/surivoire. Tailles P-M-G.

Orig. 15.00 et 16.00

Spécial

2.99

LE GILET/LE CHEMISIER (Rayon 545)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

T-Shirts signés

"Jean Nicolas"

Groupe de t-shirts 100% coton, de modèles et couleurs variés. Tailles P-M-G et une grandeur.

Spécial

5.99

JUNIOR SPORT (Rayon 540)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

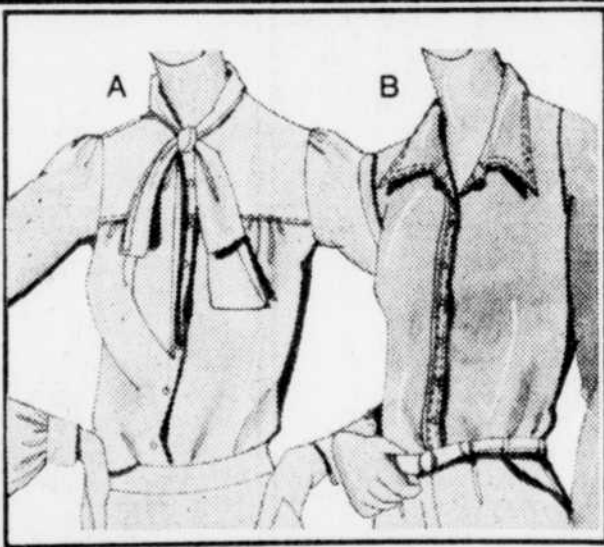


Pantalon de belle qualité!

Pantalon 100% polyester lavable, pour dames. Taille élastique, fausse glissière devant. Tailles 10 à 20. Bleu, blanc, rouge ou vert.

Orig. 15.00
Spécial 9.99

SPORT POUR DAMES (Rayon 542)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.

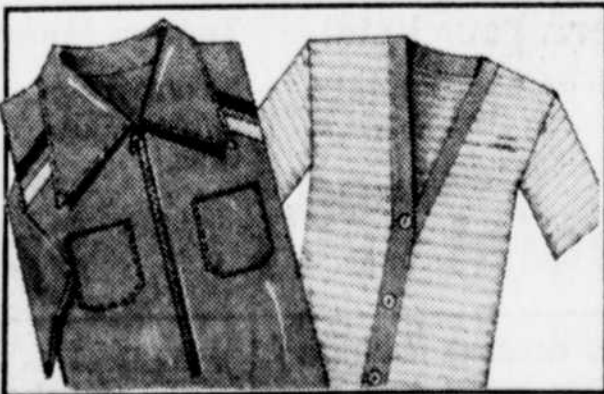


Chemisiers 100% polyester

A. Chemisier avec bouton, fronté devant et au dos. Choix de modèles unis ou rayés. Tailles 10 à 16. Couleurs mode.
Orig. 15.00 et 18.00

Spécial 4.99 **Spécial 7.99**

LE GILET/LE CHEMISIER (Rayon 545)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.



T-Shirts 100% coton

Très beau choix de t-shirts de styles variés, à manches courtes ou sans manches. Tailles P-M-G. En teintes estivales.
Orig. 8.00 et 10.00

Spécial 2.99

LE GILET/LE CHEMISIER (Rayon 545)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.



50% de rabais

KORET DE CALIFORNIE

50% de rabais

sur un groupe de coordonnés signés "Koret de Californie".

Vêtements pratiques et de coupe soignée. Confection 100% polyester lavable. Tailles 10 à 18. Marine ou turquoise.

- A. Gilet-camisole. Orig. 11.00
- Pantalon à taille extensible. Orig. 19.00
- B. Chemisier quadrillé, polyester/coton. Orig. 21.00
- Veste-chemisier à manches courtes. Orig. 33.00
- Pantalon à glissière devant. Orig. 22.00
- Non illustré: chemisier imprimé à manches longues. Orig. 20.00

50% de rabais

sur un groupe de coordonnés signés "Mister Leonard".

Vêtements de coupe élégante et tout-aller. Confection polyester/rayonne lavable. Tailles 8 à 16. Rouge, marine ou blanc.

- C. Robe-tuniqua fendue sur le côté. Orig. 31.00
- Pantalon long. Orig. 27.00 et 29.00
- D. Blazer semi-ajusté, 2 poches. Orig. 42.00
- Veste sans manches. Orig. 25.00
- Gaucha à taille élastique. Orig. 23.00
- Non illustrée: jupe. Orig. 33.00

SPORT POUR DAMES (Rayon 542)
Mail St-Roch, 2e étage, Lévis, étage supérieur.

VENTE D'ÉTÉ

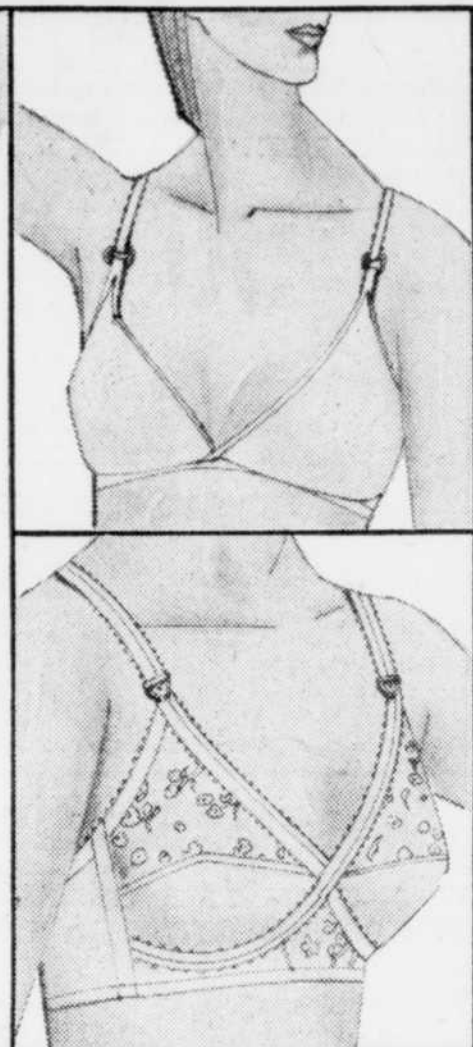
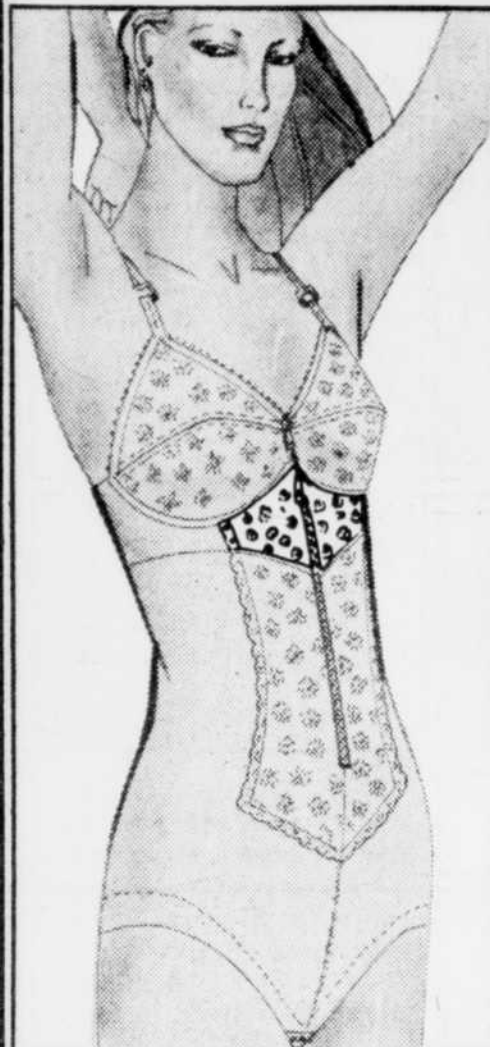


Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis.

20% de rabais

Sur vêtements de base de marques réputées



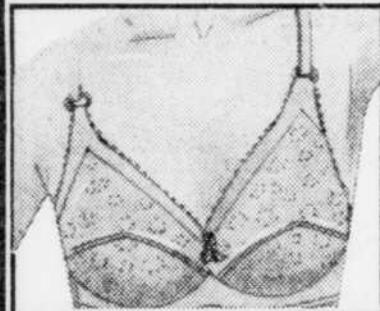
Daisyfresh

Corselette #P-7986

Soutien-gorge #2930 et #P2308

Non illustrés
#2957
#2924
#2938
#2901
#2942

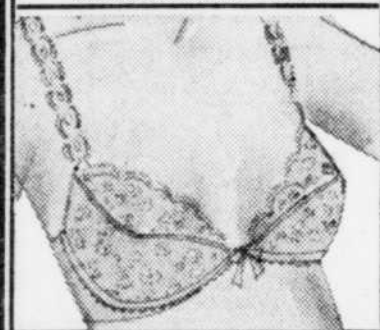
20%
de rabais



WonderBra

Soutien-gorge #1275 et #1300

20%
de rabais



Lejaby

Soutien-gorge

#2127 Non illustré: #2115

20%
de rabais



GRENIER

Soutien-gorge #8563

Non illustrée: gaine #051

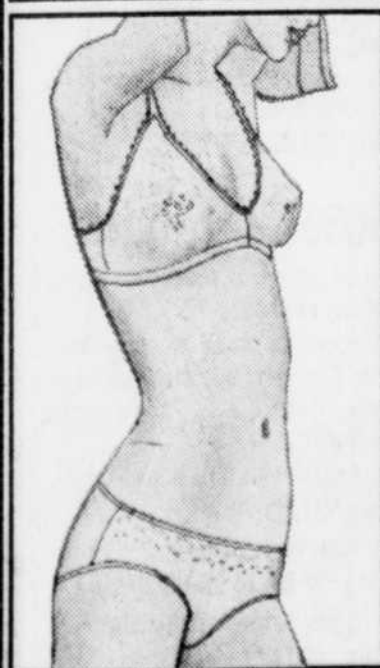
20%
de rabais



Playtex Soutien-gorge #655

Non illustré: #685

20%
de rabais



Huit Asti

Ensembles soutien-gorge et slip. Aussi, Bango.

20%
de rabais



D'ICI 2 par

WonderBra

Soutien-gorge D'ICI 2

20%
de rabais

sur tous les D'ICI

20% de rabais

Sur tous les soutiens-gorge et slips Simone Perele.

20% de rabais

Sur plusieurs autres styles désassortis, non annoncés.



Place à la détente

Très beau choix de modèles en acétate/nylon, ratine etc. Tailles et couleurs variées.

Spécial 9⁹⁹

...et vive la fantaisie!

Robe t-shirt 100% polyester, avec phrases fantaisistes. Couleurs estivales. Tailles P.M.G. D'une originalité toute spéciale! Robe longue en acétate/nylon, à rayures multicolores. Tailles P.M.G.

Spécial 7⁹⁹



Robes tout-aller... pour l'été!

Jolies robes longues en polyester/coton lavable. Modèles et tailles variés. Choix d'unis ou rayés, en teintes estivales.

Spécial 7⁹⁹



Tenues légères... pour la nuit!

Robes de nuit et nuisettes en polyester, ou polyester/coton. Tailles P.M.G. Modèles et couleurs variés.

Spécial 3⁹⁹



Les dessous féminins

Quelques brieux et modèles réguliers de couleurs variées. Une grandeur ou P.M.G.

Spécial .66



Petits pantalons pour dames. Modèles et couleurs variés. Une grandeur ou P.M.G.

Spécial 2/1⁰⁰

Vêtements de nuit avec légères imperfections. Choix de modèles et couleurs. Tailles variées.

Spécial 1⁹⁹

Pollack

Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

VENTE D'ÉTÉ



40%
de rabais
sur toutes
nos
chaînes
en or
10 carats

25%
de rabais
sur toutes
nos boucles
d'oreilles
en or
10 carats

30%
de rabais
sur toutes nos
bagues en or 10
carats, pour
hommes, dames
et enfants.

BIJOUX (Rayons 252 et 255)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée,
Lévis, étage supérieur.

30%
de rabais
sur toutes nos
breloques,
croix, signes du
zodiaque etc...
en or 10 carats.

BIJOUX (Rayon 252) Mail
St-Roch, rez-de-chaussée,
Lévis, étage supérieur.

20%

Pour papa...
20% de rabais

sur nos montres pour Messieurs.
Très beau choix de montres portant
des marques réputées. Pendant 3
jours seulement. C'est à ne pas
manquer!

MONTRES (Rayon 255) Mail St-Roch,
rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

Jolis foulards!
Assortiment de foulards
pour Dames. Grandeurs
et couleurs variées. Unis
ou imprimés.

Spécial 1.99

FOULARDS-DAMES
(Rayon 310) Mail St-Roch,
rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

Ceintures
variées
En plastique opaque ou
transparent, et en me-
crâmé. Grandeurs P.M.
et une grandeur. Cou-
leurs estivales.

Spécial 2.99

ACCESSOIRES-MODE
(Rayon 310) Mail St-Roch,
rez-de-chaussée, Lévis,
étage supérieur.

Parapluies

Parapluies télescopiques ou à
manchon, unis ou imprimés. De
fabrication garantie et de marque
reconnue.

Spécial 5.99

PARAPLUIES (Rayon 460) Mail St-Roch, rez-de-
chaussée, Lévis, étage supérieur.

Mode soleil!

Bustiers à piqures "nid d'abeille"
100% coton. Une grandeur. Blanc ou
de couleurs, avec piqures contrastan-
tes; en denim bleu, ou imprimés.

Spécial 3.33

ACCESSOIRES-MODE (Rayon 310) Mail St-
Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

**Pour les soirées
fraîches...**

Châles crochetés, offerts en plusieurs
teintes estivales. En grande vogue
pendant la belle saison!

Spécial 3.99

ACCESSOIRES-MODE (Rayon 310) Mail St-
Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

**Bourses
en polyuréthane
à prix
formidable!**

Modèles pratiques et de for-
mats variés, en polyuré-
thane imitant parfaitement le
cuir. Plusieurs modèles dis-
ponibles en blanc, d'autres
en beige, tan ou noir.

Spécial 9.99

BOURSES POUR DAMES (Rayon
460) Mail St-Roch, rez-de-chaussée,
Lévis, étage supérieur.

33 1/3%
de rabais

sur tous nos chapeaux
en paille ou coton, pour
l'été. Vaste choix de
modèles fantaisistes, of-
ferts en teintes estiva-
les.

LA PAILLE (Rayon 340) Mail St-Roch,
rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

**Mules
pour dames**

Jolie mule en velours cordé, avec bro-
deries. Talon compensé et semelle en
similicauchoouc. Pointures 5 à 9.
Bleu, rouge, rouille et rouge vin.

Spécial 3.44

BAS POUR DAMES (Rayon 370) Mail St-Roch,
rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

**Sacs légers
et tout-aller!**

Pollack vous offre plus de
20 modèles confectionnés
en macramé, paille ou cane-
vas. De formats variés, et à
compartiments multiples.

Spécial 6.99

BOURSES POUR DAMES (Rayon
460) Mail St-Roch, rez-de-chaussée,
Lévis, étage supérieur.

Bas 3/4 en nylon

Bas 3/4 en nylon, une
grandeur. Couleurs:
noisette, caresse et au-
tres teintes estivales.

Spécial 2/1.00

BAS POUR DAMES (Rayon 370) Mail
St-Roch, rez-de-chaussée, Lévis, étage
supérieur.

CAN CAN

20%
de rabais

sur nos bas pour Da-
mes, de marque Can-
Can. Choix de gran-
deurs et couleurs esti-
vales.

CAMEO

Bas-culotte Nu

de marque "Cameo". Tailles
P.M.G.T.G. Couleurs: Vacuna,
beige, mist.

Spécial .99

BAS POUR DAMES (Rayon 370) Mail St-Roch,
rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

VENTE D'ÉTÉ



Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

Extraordinaire!
3,000 paires
de chics
pantalons d'été
offerts à
1/2 prix!

Orig. 27.00

Spécial

13.⁵⁰

Orig. 29.00

Spécial

14.⁵⁰

Orig. 30.00

Spécial

15.⁰⁰

Orig. 32.00

Spécial

16.⁰⁰

A un tel prix, ça vaut le coup d'en acheter au moins 2 paires!

Vous recherchez des pantalons de qualité, à un bas prix exceptionnel? Pollack vous offre l'occasion rêvée, surtout en ce début de saison. Ces pantalons portent la marque d'un manufacturier hautement renommé. De coupe classique renouvelée. Ils sont confectionnés en 100% laine, laine et/ polyester ou 100% polyester. Poches pratiques, devant et derrière. Tailles 28 à 44. Choix de teintés mode: brun, beige, poudre, marine, gris clair, vert menthe, etc.

• Commandes postales et téléphoniques acceptées.

PANTALONS POUR HOMMES (Rayon 611)
 Mail St-Roch, rez-de-chaussée;
 Lévis, étage supérieur.

Fête
 des Pères
 dimanche,
 19 juin

